



# [PROCÈS VERBAL]

CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Séance du 26 mars 2013

**DEPARTEMENT DES LANDES**  
**LE MARSAN AGGLOMERATION**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Nombre de membres en exercice : 64**

**Présents : 60**

**Présidente :** Madame Geneviève DARRIEUSSECQ,

**Membres titulaires présents :**

Pierre MALLET, Moïse CLAVE, Jean-Marc TACHON, Jean-Yves PARONNAUD, Jacques CAZABLON, Christian CENET, Jean-François MOULIAN, Dominique CLAVÉ, Alain BENTEJAC, Louis PASCAL, Frédéric CARRERE, Joël MALLET, Jacques JUNQUAS, Benoît REMOND, José PASCUAL, Narcisse LOPEZ, Robert VILLETORTE, Gérard APESTEGUY, Robert DUESO-MAIRAL, Claude COUMAT, Gilbert LARTIGUE, Hervé BAYARD, Bertrand TORTIGUE, Chantal DAVIDSON, Chantal LUTZ, Jean-Pierre PINTO, Marie-Christine BOURDIEU, Michel MEGE, Éliane DARTEYRON, Thierry SOCODIABEHERE, Farid HEBA, Chantal COUTURIER, Bruno ROUFFIAT, Claude TAILLET-TAUZY, Catherine DUPOUY-VANTREPOL, Catherine PICQUET, Nicolas TACHON, Jean-François LAGOEYTE, Didier CLAVIER, Claude LAFARGUE, Jean-Paul LE TYRANT, Françoise LOUIS, Jean-Claude DEMENGEOT, Didier HUARD, Nathalie DA COSTA MARQUES, Jacques DUCOS, Jean-Philippe PRUGNAUD, Éric MEZRICH, Annie RODRIGUEZ, Julien PARIS, Jean-Claude LALAGUE, Richard LOPEZ

**Absents excusés :**

Jean-Paul ALYRE,  
Alain VIDALIES, représenté par Jean-Claude DUCOURNEAU  
Catherine DEMEMES, représentée par Bernard LANOUZIERE  
Jeanine LAMAISON, donne pouvoir à Hervé BAYARD  
Jeanine BOUDÉ, représentée par Philippe EYRAUD  
Renaud LAGRAVE,  
François SALLIBARTAN, représenté par Véronique GLEYZE  
Michel GARCIA,  
Jean-Louis MAROIX, donne pouvoir à Didier HUART  
Jean-Pierre JULLIAN,  
Jacques BERBESSOU, représenté par Maryline ROUSSEAU

**La présidente** : Bonsoir à toutes et à tous, nous allons démarrer par l'appel.

#### *APPEL*

Je vous remercie, le quorum est atteint et ceux qui sont en retard, arrivent donc c'est parfait.

Je vous propose de voter le procès verbal de la séance du 19 février 2013. Avez vous des commentaires ? Il n'y en a pas donc je vous propose d'approuver ce procès-verbal. Il est approuvé à l'unanimité.

Avant de commencer les délibérations de l'ordre du jour, il y a deux délibérations sur table : une délibération qui concerne une convention de boisement compensateur sur la commune d'Audignon. Il s'agit de compenser le déboisement du boulevard Nord, sachant que c'est la DDTM qui nous a appelé vendredi soir, nous disant qu'il fallait impérativement qu'il y ait cette délibération. Je vous propose de la présenter. La deuxième délibération concerne l'évolution de nos compétences pour la protection et mise en valeur de l'environnement et la prise de compétence pour la gestion des rivières. Je fais une rapide synthèse de ce qui s'est passé : vous savez que le schéma départemental des intercommunalités a préconisé la création de syndicats de rivières, et d'inclure toutes les communes dans ces syndicats. Le préfet avec le Conseil Général et la DDTM étaient venus au cours d'un bureau, présenter ce schéma. Il est préconisé par la Préfecture en particulier et par ce schéma, que les intercommunalités prennent la compétence rivières, afin de faciliter la gestion de ces dossiers qui sont particulièrement importants. Nous avons parlé de cette prise de compétence lors du dernier bureau des maires, où tous les présents étaient d'accord pour que nous passions une modification des statuts de la Communauté d'Agglomération, avec la prise de compétence pour notre collectivité. Il y a eu tout un travail assez fourni sur le plan juridique pour pouvoir faire cette délibération dans de bonnes conditions et elle n'était pas prête quand vous avez reçu tous les dossiers. Aujourd'hui cette délibération est prête, donc on peut la passer à la seule condition qui est que tout le monde accepte qu'elle passe aujourd'hui. Si quelqu'un n'est pas d'accord, elle sera renvoyée à un conseil communautaire ultérieur. La seule difficulté étant que ça va retarder le dossier, parce qu'il faut ensuite que cette délibération soit votée dans chaque commune. Il va aussi y avoir des appels à cotisation pour les communes et ça va un peu compliquer les choses. Mais c'est vous qui décidez. C'est simplement pour faire avancer les choses rapidement, dans la mesure où le bureau des maires était unanime sur ce sujet.

**Jean-François Moullian** : Je comprends votre souci de faire avancer les choses vite et bien, mais s'agissant de ce projet on peut effectivement le voter aujourd'hui, je n'y vois personnellement aucun inconvénient. J'ai toutefois une interrogation : vous dites que le problème est juridiquement compliqué, je pense qu'il l'est effectivement, sur le statut juridique de certaines rivières et notamment du Midou, qui sont des rivières de droit privé qui ne font pas partie du domaine public. Alors qu'est-ce que ça suppose : ça entraîne que normalement ce sont les propriétaires riverains qui jusqu'à la moitié de la rivière devraient se charger de l'entretien et tout le monde sait qu'ils ne le font pas. D'autre part si chacun le faisait, encore faudrait-il que ce soit fait dans une certaine cohérence, de sorte que les actions qui ont des conséquences écologiques importantes, je pense notamment au traitement des embâcles, il ne suffit pas forcément de les enlever, il y en a qui peuvent être des repères de biodiversité... etc etc. Donc c'est un problème complexe, mais moi sur le principe je suis tout à fait favorable, d'autant plus que je pense qu'on n'utilise pas assez les avantages, les atouts de ces cours d'eau, notamment pour des navigabilités futures et des liaisons futures entre nos villages, entre le chef lieu qui sont tout à fait possibles si on nettoyait ces rivières, il faut savoir le faire. Il y a quelques années j'ai connu une expérience dans le Gers, qui avait été purement catastrophique, où on avait recalibré avec des fossés en « V », ce qui n'est évidemment plus possible aujourd'hui et heureusement. Donc vous voyez que je suis extrêmement favorable à ce dossier en revanche je pense que si nous prenons cette compétence, soit on change le statut juridique des rivières, c'est à dire qu'elles tombent dans le domaine public, et si on ne les change pas, à ce moment-là je suis au moins pour qu'il y ait une participation symbolique des propriétaires riverains, pour que ce ne soit pas la collectivité qui prenne toute cette charge, et c'est aussi une question de principe. Voilà madame la Présidente.

**La Présidente** : Je peux répondre à votre question, bien qu'on rentre dans le dossier complètement : vous savez qu'à l'heure actuelle il existe sur ce qui est le bassin de la Midouze, Midou, Douze et Midouze, il existe un seul syndicat, c'est le syndicat de la Midouze, et il faut créer un nouveau syndicat, c'est ce qui est prévu par le schéma départemental, qui sera le syndicat de la Douze et du Midou. Effectivement il y a des statuts de rivières qui sont totalement différents, mais la puissance publique vient là justement pour pouvoir faire en sorte que les travaux d'entretien se mettent en œuvre, mais il y aura bien entendu une participation des propriétaires, il ne peut pas en être autrement, puisqu'ils sont propriétaires, pour ce qui est du Midou jusqu'à la moitié de la rivière et pour ce qui est de la Douze, ils sont propriétaires des berges jusqu'au bord de la rivière. Ce qui sera prévu par les syndicats, mais c'est un travail qui se fera ensuite, ira dans ce sens de toute façon, je peux vous rassurer sur ce plan-là. La puissance publique est là justement pour inciter et mettre en œuvre ce travail qui n'est pas fait, et qui est excessivement préjudiciable au bon écoulement des eaux d'abord, et effectivement à la possibilité d'évolution de ces cours d'eaux, vers d'autres usages comme vous les citez tout à l'heure, avec de la navigabilité, avec du développement de certaines activités qui peuvent être intéressantes. Avez-vous d'autres questions ? Avez-vous surtout une opposition quelconque à ce que l'on voit ces délibérations en fin de séance. Il n'y en a pas, très bien je vous remercie, donc on les verra à la fin de la séance.

Nous avons une séance qui est assez fournie en matière budgétaire, ce sont les comptes administratifs et le budget qui vous sont proposés aujourd'hui.

Avant cela compte rendu des décisions prises entre le 29 janvier et le 8 mars 2013, avec la liste des décisions qui ont été prises et qui concernent des attributions de subventions dans le cadre du PIG ; des actes constitutifs de régies de recettes ; des affaires d'expulsions des gens du voyage ; des travaux... Avez-vous des questions ? Je ne vais pas lire toutes les décisions.

**Claude Lafargue** : Une question à laquelle je suis souvent confronté et qui concerne les gens du voyage. J'ai vu qu'il y a une procédure avec un avocat maître Muriel Arqué. Est-il possible d'avoir un tableau avec la procédure adaptée lorsque les gens du voyage s'installent de façon sauvage sur nos terrains, qu'ils soient privés ou publics.

**La Présidente** : Il y a une procédure qui est tout à fait claire qui existe au niveau de l'agglomération. Je vous rappelle à tous, puisque vous n'avez pas voté contre cet état de fait, c'est maintenant le président ou la présidente de l'agglomération qui a la police en ce qui concerne les gens du voyage, donc toutes les procédures sont à mettre en œuvre à partir de notre collectivité. Ce qu'il faut savoir sur ces envahissements récents, multiples et variés, il y en a eu à Saint-Avit et il y en a à Mont-de-Marsan : l'aire de petit passage est terminée et pourra être mise en service dès maintenant avec un règlement néanmoins. C'est à dire qu'il faudra quand même téléphoner pour dire que l'on arrive, et ce qui va permettre d'ailleurs, pour toutes les occupations illicites de terrains, de pouvoir là passer par une procédure beaucoup plus simplifiée, auprès de la Préfecture, puisqu'il n'y aura aucune raison qu'il y ait d'installation à l'extérieur de cette zone de petit passage. Avez-vous d'autres questions sur ces dossiers ? Non, je vous remercie.

La première délibération concerne la modification des AP-CP, Pierre Mallet.

## **01 - Objet : Modification des AP-CP**

**Rapporteur : Pierre MALLET**

Par délibérations des 29 mars 2010, 15 novembre 2010, 26 avril 2011 et du 01 février 2012, il a été institué des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement pour 7 opérations.

Les affectations annuelles des crédits de paiement de certaines opérations doivent être redéfinies pour tenir compte des plannings. C'est le cas pour :

- les travaux du PEM dont la réalisation est étalée de 2013 à 2015

Il est donc nécessaire de délibérer.

Nous allons basculer des crédits de paiements sur 2014 et 2015, donc pour 2013 nous inscrirons 1.911.653 euros, 3.094.012 euros en 2014 et 7.041.553 euros en 2015 pour tenir compte des décisions que nous avons prises, notamment du contentieux sur Manot-Gare.

**Ouï l'exposé de son rapporteur,  
Le conseil communautaire à l'unanimité**

**Vu** les articles L.2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le décret 2005 – 1661 du 27 décembre 2005,

**Vu** l'instruction codificatrice M14,

**Vu** les délibérations n°10 034 du 29 du mars 2010, n°10-190 du 15 novembre 2010, n° 11-045 du 26 avril 2011, n°11-148 du 14 septembre 2011, du 01 février 2012, du 19 juin 2012 et du 04 décembre 2012

**Considérant** la nécessité de modifier les AP-CP de Manot Gare/PEM, pour tenir compte des reports des travaux,

**Décide** de modifier les montants des Autorisations de Programme et la répartition des Crédits de Paiement des opérations identifiées comme suit, sur le tableau ci-dessous,

PROGRAMMES	Initial	N°	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015
MANOT GARE + PEM	14 150 000,00	2010-6	221 328,00	905 822,00	975 632,00	1 911 653,00	3 094 012,00	7 041 553,00

**Autorise** madame la Présidente, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

## **02 - Objet : Budget Principal - Compte Administratif 2012, Compte de Gestion 2012**

**Rapporteur : Pierre MALLET**

Ce compte administratif 2012 en dépenses 24.918.395,71 euros et en recettes 29.763.089,16 euros. Je ne vais pas vous faire la liste ligne par ligne de tous les postes de ce compte administratif, vous avez eu le temps de le parcourir, je vais néanmoins le commenter. Vous pouvez remarquer que le taux d'exécution en dépenses est à 84,4 % et en recettes à un peu plus de 100 %. Nous avons dans ce compte administratif réintégré les résultats du budget de l'Office de Tourisme puisque cet Office depuis le 1<sup>er</sup> juillet, fonctionne en EPIC. Le résultat une fois la réintégration du budget de l'Office de Tourisme s'élève à 1.825.392,51 euros.

Au niveau des dépenses : 37 % des dépenses de fonctionnement constitués par l'atténuation de produits, c'est l'attribution de compensation et la DSC ; 19 % représentent les frais de personnel, une hausse conséquente en 2012 du fait notamment de la mise en service de la Médiathèque ; 4 % de frais financiers, c'est l'incidence des frais financiers liés à la mobilisation des prêts pour 2012 ; 23 % autres charges de gestion, c'est principalement la charge du SICTOM pour la plus grosse partie de ce poste-là, il y a aussi l'EPFL et l'aide aux communes pour la lecture publique ; 11 % les charges générales qui ont augmenté et qui sont liées aux équipements nouveaux, et à l'augmentation de fluides.

En ce qui concerne les recettes, les commentaires sont beaucoup plus simples dans la mesure où nous avons une grosse dépendance des dotations de l'État, et des impôts, puisque 92 % de nos recettes dépendent des impôts directs et des participations de l'État. Les produits d'exploitation étant confidentiels et représentant 1,8 % de ces recettes de fonctionnement.

Comme je vous l'ai dit tout à l'heure nous avons un excédent de fonctionnement qui s'élève à 1.825.392,51 euros, puisqu'il a fallu réintégrer les résultats de l'Office de Tourisme qui étaient de + 31.898,54 euros en fonctionnement et - 31.182,37 euros en investissements.

Pour mémoire le résultat en 2011 était 1.114.719,72 euros.

Nous avons donc un autofinancement après paiement du capital de la dette qui est de 1.071.623 euros, de 3,8 millions d'euros. Un taux d'épargne brute à 18 %.

En investissements la réalisation 2012 : au niveau des dépenses de l'exercice 25.259.423,47 euros et 10.796.356,65 euros de report et en recettes d'investissement 28.460.514,25 euros et 4.375.257,76 en reports 2012.

Le taux de réalisation des dépenses d'équipement est réalisé à hauteur de 53 % et atteignent 18 millions d'euros.

Le déficit d'investissement après réintégration du résultat de l'Office de Tourisme s'élève à 3.051.190,48 euros.

Au niveau des taux de réalisation il est important de remarquer que nous avons un taux de réalisation de 34 % hors restes à réaliser et si l'on tient compte des reports de 53,5 %. Sur les 3 derniers exercices les restes à réaliser ont été réalisés à 100 %.

Ces dépenses d'équipement se sont réparties pour partie pour 28 % pour des travaux d'aménagement ; aménagement des communes voiries et réseaux divers pour 5 millions d'euros ; le développement et l'attractivité du territoire pour 4,2 millions d'euros (l'entrée Ouest, la participation voie Nord, la participation pour les berges, études et acquisitions pour le PEM, et le site de 9 fontaines). Les équipements culturels, principalement la Médiathèque pour 3,9 millions d'euros. Des équipements administratifs pour 2,5 millions d'euros dont les  $\frac{3}{4}$  pour le nouveau centre technique. Au niveau des équipements touristiques 1,1 million d'euros dont 844.000 pour le nouvel Office de Tourisme, 95.000 euros pour l'aire de camping-car et 200.000 euros pour le site de Menasse.

Au niveau de la solidarité : 325.000 euros ont été mobilisés dont 187.000 euros en direction du logement.

Le secteur économique a aussi été abondé à hauteur de 841.423 euros dont 500.000 euros pour la halle technologique, le financement du CFA et Aquinetic.

Voilà pour ce qui est du compte administratif en matière d'investissements.

En ce qui concerne les budgets annexes :

Le budget annexe des transports fait apparaître un résultat de fonctionnement de 950.197,75 euros et d'investissements de 108.056,55 euros.

Le budget annexe des logements fait apparaître un résultat de fonctionnement de 94.137,49 euros et d'investissements de 115.240,18 euros.

Le budget annexe de l'Office de Tourisme clôture avec un résultat de 707,17 euros, nous l'avons vu précédemment.

Le budget annexe des zones d'activités en fonctionnement 39.111,58 euros et en investissement 9.645.635,36 euros puisque vous vous en rappelez nous avons fléché l'emprunt obligataire sur ce budget annexe zone d'activités.

Voilà pour la présentation madame la Présidente.

**La Présidente** : Très bien, avez vous des questions sur ce compte administratif, qui est la photographie de ce qui s'est passé dans l'année 2012 ?

**Gérard Apesteguy** : Juste une question simple au départ sur les recettes d'investissements au niveau des emprunts nous avons 16.860.000 euros et 3.340.000 euros de restes à réaliser, est-ce qu'on pourrait avoir la liste de ces emprunts s'il vous plaît ?

**Pierre Mallet** : Je vais vous donner les restes à réaliser pour 3.340.000 euros ; il y a les 1.340.000 euros qui sont les prêts fléchés Aire des gens du voyage ; 1 million qui correspond au prêt LGV et 1 million la Caisse des Dépôts.

**La Présidente** : Avez-vous d'autres questions ?

**Gérard Apesteguy** : oui sur les 16 millions ?

**Pierre Mallet** : Alors 1 million c'est la Caisse des Dépôts, ce sont des prêts qui avaient été mobilisés en 2011 ; 1 million Caisse des Dépôts ; 2,5 millions Caisse des Dépôts ; Caisse d'Épargne 2 millions ; Crédit agricole 4 millions ; Caisse d'Épargne pour 1 million ; Caisse d'Épargne 5 millions ; et 360.000 euros sur le prêt LGV. Ce qui fait 16.860.000 euros. La différence entre les 16.860.000 euros et les 16.866.831 euros ce sont des frais de cautionnement.

**Gérard Apesteguy** : Alors quand on regarde les comptes administratifs 2011 ou 2012 en particulier l'état de la dette c'est à dire l'ensemble des crédits, on se rend compte que sur le compte administratif 2012 il y eu quelque chose comme 20.750.000 euros d'emprunts et 4.250.000 euros de prêts TGV, puisque ce prêt apparaît sur la liste des emprunts à la fin du compte administratif. Si je compte bien, utilisés il y a donc 16,5 millions qui sont amortissables et 360.000 euros qui ont été utilisés pour le prêt TGV. Ce qui fait que bêtement en calcul le reste à réaliser si on a 20.750.000 euros d'emprunts....

**Pierre Mallet** : Il y a une différence entre notre participation à la LGV et la mobilisation de l'emprunt, ce n'est pas le même montant.

**Gérard Apesteguy** : Laisse-moi terminer s'il te plaît. Quand on on fait la liste des emprunts qui ont été réalisés en 2012 par rapport à ceux de 2011, il y en a pour 20.750.000 euros, il suffit de reprendre la liste en fin du compte administratif 2012. Il y a 10 emprunts, ce sont ceux que tu viens d'énumérer plus 4.250.000 euros de TGV, ce qui fait 20.750.000 euros. Utilisés, on le voit sur le compte administratif 16.860.000 euros, le différentiel c'est 3.890.000 euros. Or vous nous présentez dans le compte administratif un différentiel de 3.340.000 euros, soit un écart de 550.000 euros, je voulais avoir l'explication de ces 550.000 euros d'écart.

**Pierre Mallet** : Je n'ai pas les mêmes comptes que toi. Dans la liste des emprunts que je viens de donner, le total des emprunts fait 16.860.000 euros et les emprunts restes à réaliser que je t'ai donnés tout à l'heure font 3.340.000 euros, c'est ce que l'on retrouve sur le compte administratif, très exactement.

**Gérard Apesteguy** : Excuses-moi, je ne veux pas encore passer pour le pinailleur de la salle, mais quand on fait l'addition des trois pages qui sont là, ce n'est pas moi qui les ai inventées, il y en a pour 20.750.000 € de prêts je regrette ; 16,5 amortissables et 4.250.000 € de prêt TGV. Or si on a utilisé 16.860.000 € il y a un différentiel de 3.890.000 € et non pas 3.340.000 €. Donc une différence de 550.000 € merci de me l'expliquer.

**Pierre Mallet** : Je demande au Directeur financier, puisque l'emprunt TGV est un peu particulier dans la mesure où il est inscrit mais ce n'est pas tiré.

**La Présidente** : On ne l'utilise pas.

**Gérard Apesteguy** : Excusez-moi, Monsieur Mallet a annoncé qu'il y avait 360.000 € qui ont été utilisés sur 2012 pour le TGV. On est bien d'accord là-dessus ? Bien. Alors quand on fait la différence entre 4.250.000 e qui est le prêt initial puisque c'est marqué dessus c'est comme le « Port salut » et 360.000 € ça fait 3.890.000 € on peut le prendre en colonne ou en ligne c'est pareil ! Et quand on regarde la liste des crédits en fin de ce compte administratif, on a bien 20.750.000 € et toujours cet écart de 550.000 €. C'est l'explication que je voulais avoir.

**Pierre Mallet** : Il y a une partie du prêt LGV qui est décalable après 2013 et pour le moment sur les inscriptions au niveau du compte administratif ce n'est pas la même chose. Le prêt LGV est décalable et pour le moment il n'est pas mobilisé.

**Gérard Apesteguy** : Il est mobilisé à hauteur de 360.000 €.

**Pierre Mallet** : Oui voilà.

**Gérard Apesteguy** : Nous sommes d'accord. Alors je reprends, c'est à la fin, vous avez la liste des crédits au 31.12.2012. Ne vous inquiétez pas j'ai passé la journée pour recalculer.

**La Présidente** : Moi je n'y ai pas passé la journée, alors j'aurai dû.

**Gérard Apesteguy** : De toute façon, quand on fait le calcul entre 4.250.000 € de prêt initial LGV, alors si on a mobilisé 360.000 € vous avez un différentiel de 3.890.000 €. Voilà, nous sommes d'accord.

**La Présidente** : Mais ils ne sont pas dans l'encours ceux-là. Excusez-moi mais on ne comprends pas ce que vous demandez ?

**Gérard Apesteguy** : Excusez-moi ce n'est pas du tout compliqué, ça c'est niveau certificat d'études.

**La Présidente** : Je ne l'ai pas passé ! Je suis désolée je n'ai pas passé le certificat d'études.

**Gérard Apesteguy** : Moi je suis plus âgé que vous, je l'ai passé. Il suffit simplement de reprendre les crédits qui sont inscrits ici dans ce document qui s'appelle compte administratif, par rapport à la liste des crédits faits au 31.12.2011, par différence on a 20.750.000 € et la dedans il y a 4.250.000 € de LGV, vous pouvez me l'expliquer comme vous voulez, ça y est. Or dans le compte administratif comme on a utilisé que 16.860.000 € il y a un différentiel de 3.890.000 €.

**Pierre Mallet** : Ce différentiel de 3.890.000 €, il y a 1 million en restes à réaliser sur 2012 et 2.890.000 € qui sont décalés.

**Gérard Apesteguy** : D'autre part, est-ce que vous pourriez m'expliquer puisqu'on a consommé 360.000 € pour la LGV, c'est qu'il y a une dépense en face . J'aimerais savoir le montant de la dépense et dans quelle écriture elle est passée .



**La Présidente** : C'est une écriture de 780.000 € qui a été versée en 2011 et qui correspond à la participation de notre collectivité à toutes les études GPSO selon la convention que l'on avait signée. Les études GPSO se poursuivent. Autant à l'heure actuelle, nous avons signé une convention pour financer la LGV Tours/Bordeaux – c'est ce qui fait 4 millions d'emprunts qui apparaissent mais qui ne sont pas mobilisés et qui correspondent à la moitié, et qui sont des sommes que nous ne versons pas volontairement, en attendant de savoir quelle sera la décision nationale de réaliser l'infrastructure jusqu'à Hendaye, Toulouse je veux bien, mais Hendaye surtout – ce sont des sommes qui sont retenues, par contre les sommes que conventionnellement nous sommes engagés à régler pour toutes les études GPSO, nous les débloquons au fur et à mesure que les demandes sont là. La dernière demande était de 790.000 €, en 2011. Voilà.

**Gérard Apesteguy** : Si je comprends bien, les 360.000 € qui ont été utilisés en 2012, concernent en fait des frais d'études de 2011.

**La Présidente** : Si vous voulez, nous avons un emprunt possible qui représente la moitié de la hauteur de la participation de notre collectivité. Donc ça représente la moitié de cette somme, l'autre moitié étant en autofinancement.

**Gérard Apesteguy** : J'arrive difficilement à comprendre que ce prêt ait permis de financer des frais d'études de l'année précédente, mais enfin pourquoi pas...

**La Présidente** : Je vais vous dire une chose monsieur Apesteguy, très tranquillement. Nous avons passé une année 2012 assez compliquée, avec une incertitude complète quant aux financements possibles de nos investissements que nous avons ensemble prévus et ensemble votés. Il avait bien été dit au cours du budget 2012 que les réalisations des investissements ne se feraient que en fonction des capacités que nous aurions à être accompagnés par les banques. Je peux vous dire que nous avons fait un travail énorme de contact avec différents établissements bancaires, vous pouvez le voir, et nous avons pu assurer le financement qui vous a été présenté dans ce compte administratif, des investissements grâce à ce travail. Nous avons d'ailleurs également assuré le financement des investissements de 2013. Donc nous sommes sereins. Effectivement, dans les conventions passées – pour la LGV – sur les 8 millions, je ne sais plus exactement la somme, nous avons un emprunt de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a un taux excessivement intéressant puisque c'est un emprunt groupé qui a été réalisé grâce à l'impulsion du Conseil Régional pour toutes les collectivités. Chaque fois que nous avons une dépense concernant la LGV, nous pouvons mobiliser la moitié de cette dépense en emprunt et il se trouve que dans la période où ça a été mobilisé, nous avons fait cette dépense, donc nous avons besoin de mobiliser cet emprunt. C'est tout, ça a été fait début 2012, il n'y a aucun lézard là-dessus. Ce gros travail fait avec les établissements bancaires, a été complètement acté au cours de l'été 2012. C'est pour cela d'ailleurs que dans ce qui est des réalisations qui avaient été prévues au budget, par exemple la voirie de toutes les communes, nous avons fait uniquement 80 % des enveloppes voiries qui étaient prévues au départ, parce que nous avons ces incertitudes. Les choses se sont débloquées après en fin d'année. Je suis assez satisfaite de ce travail. Vous posez des questions sur l'emprunt avec des éléments de l'année 2011, si j'ai bien compris vous comparez l'encours de la dette 2011 et l'encours de la dette 2012 – le Directeur financier me dit qu'il n'a pas l'encours de la dette 2011 sous la main – on vous apportera toutes les réponses nécessaires. Je peux vous dire que les chiffres que vous a donné Pierre Mallet concernant les mobilisations qui ont été faites, sont les bons chiffres, que les imputations sont les bonnes imputations et que ce que l'on a mobilisé comme emprunt ce sont les bonnes mobilisations.

**Gérard Apesteguy** : Simplement je posais la question. Par contre ce qui m'étonne beaucoup, et je vais revenir à la discussion que l'on a eu il y a 1 an sur ce prêt LGV, c'est que si effectivement il y a un emprunt de 4.250.000 € et 360.000 € mobilisés, il y a donc un écart de 3.890.000 €. L'année dernière vous nous aviez expliqué dans cette même séance, que le prêt LGV devait passer en restes à réaliser. Vous l'avez fait passer dans les restes à réaliser sachant que notre résultat était de 1.100.000 €. Pour moi il fallait passer la charge à payer aussi, les comptables disent que non, peu importe.

Mais dans la logique des choses si en 2011 on a fait passer la totalité du prêt, puisque rien n'avait été utilisé, actuellement pour le compte administratif 2012, pourquoi puisqu'on a consommé 360.000 €, vous ne faites pas passer 3.890.000 € en restes à réaliser pour cette LGV ?

**La Présidente** : Écoutez, sur ce sujet d'abord vous savez qu'il y a un contentieux qui est fait au Tribunal Administratif à l'initiative de monsieur Prugnaud, et que je ne vais pas ici me lancer dans des débats qui seront tranchés par un juge administratif. Deuxièmement, l'an dernier la question avait été posée au Préfet qui avait répondu que l'inscription de ces emprunts était conforme aux instructions budgétaires et comptables. Donc vous savez très bien que ce sont des écritures, qu'elles ne perturbent absolument pas le résultat du compte administratif 2011, et que cette année ça ne perturbe pas le résultat du compte administratif 2012. Je n'ai rien à dire de plus dessus, il y a une instruction, j'attends que cette instruction se passe et nous en discuterons ultérieurement, pour ce qui est de mon avis.

**Gérard Apesteguy** : Je ne vais pas reparler de ça, parce que ça ne me regarde pas, par contre la logique que vous avez utilisée en 2011 à savoir faire passer la totalité du prêt en restes à réaliser, si c'est une logique comptable, il faut faire passer 3.890.000 € en restes à réaliser sur le compte administratif 2012. Si vous acceptez que la logique, c'est 1 million en restes à réaliser sur 2012, et non pas 3.890.000 €, je me repose encore la question pourquoi avoir mis 4.250.000 € sur le compte administratif 2011 ?

**Pierre Mallet** : Comme l'a dit la Présidente je ne vais pas non plus répondre à la question puisqu'il y a un recours, mais je vais quand même pour faire avancer le débat, expliquer que sur le compte administratif 2011, cette inscription a été faite et que si elle n'avait pas été faite ça n'aurait pas modifié le résultat puisqu'il y avait des restes à réaliser à hauteur pratiquement de 4 millions et donc le résultat aurait été quasiment identique.

**Gérard Apesteguy** : Inaudible.

**Pierre Mallet** : Ce qui aurait fait exactement le même résultat. On aurait exactement la même comptabilité. Je ne vais te faire la démonstration là, mais je vais te la faire en aparté si tu veux. On ne va pas y passer la soirée, mais après si tu veux, il n'y a aucun problème. Et je n'ai pas le certificat d'études !

**La Présidente** : Avez-vous d'autres questions sur ce compte administratif ? Non. Avez-vous des questions sur les comptes administratifs des budgets annexes ? C'est pour passer au vote et comme je vais sortir autant passer tous les votes des comptes administratifs.

*Madame la Présidente quitte la salle et laisse la présidence à Monsieur Pierre MALLET 1er Vice-Président, qui procède au vote.*

**Où l'exposé de son rapporteur,  
Le Conseil Communautaire à la majorité,**

**pour : 47  
contre : 2  
abstentions : 12**

**Approuve** le Compte Administratif 2012 du budget principal

**Approuve** le Compte de gestion 2012 du comptable du trésor du budget principal

**Autorise** madame la Présidente, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

**03 - Objet : Budget annexe Office de Tourisme - Compte Administratif 2012, Compte de Gestion 2012**

**Rapporteur : Pierre MALLET**

Il vous est présenté pour adoption, le compte administratif 2012 du budget principal et des budgets annexes

L'annexe explicative du compte administratif est jointe à la délibération concernant le budget principal.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles, L2312-1 et suivants,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 ET M43,

**Vu** la commission des finances

**Vu** l'annexe explicative du Compte Administratif 2012

**Vu** les Comptes de Gestion 2012 dressés par le comptable du trésor,

Madame la Présidente quitte la salle et laisse la présidence à Monsieur Pierre MALLET 1er Vice-Président, qui procède au vote.

**Ouï l'exposé de son rapporteur,  
Le Conseil Communautaire à la majorité,**

**pour : 52**

**abstentions : 9**

**Approuve** le Compte Administratif 2012 du budget annexe de l'office de tourisme

**Approuve** le Compte de gestion 2012 du comptable du trésor du budget annexe de l'office de tourisme

**Autorise** madame la Présidente, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

**04 - Objet : Budget annexe Zones d'activités - Compte Administratif 2012, Compte de Gestion 2012**

**Rapporteur : Pierre MALLET**

Il vous est présenté pour adoption, le compte administratif 2012 du budget principal et des budgets annexes

L'annexe explicative du compte administratif est jointe à la délibération concernant le budget principal.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles, L2312-1 et suivants,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 ET M43,

**Vu** la commission des finances

**Vu** l'annexe explicative du Compte Administratif 2012

**Vu** les Comptes de Gestion 2012 dressés par le comptable du trésor,

Madame la Présidente quitte la salle et laisse la présidence à Monsieur Pierre MALLET 1er Vice-Président, qui procède au vote.

**Oùï l'exposé de son rapporteur,  
Le Conseil Communautaire à la majorité,**

**pour : 52**

**abstentions : 9**

**Approuve** le Compte Administratif 2012 du budget annexe des zones d'activités

**Approuve** le Compte de gestion 2012 du comptable du trésor du budget annexe des zones d'activités

**Autorise** madame la Présidente, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

## **05 - Objet : Budget annexe Logements Sociaux - Compte Administratif 2012, Compte de Gestion 2012**

**Rapporteur : Pierre MALLET**

Il vous est présenté pour adoption, le compte administratif 2012 du budget principal et des budgets annexes

L'annexe explicative du compte administratif est jointe à la délibération concernant le budget principal.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles, L2312-1 et suivants,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 ET M43,

**Vu** la commission des finances

**Vu** l'annexe explicative du Compte Administratif 2012

**Vu** les Comptes de Gestion 2012 dressés par le comptable du trésor,

Madame la Présidente quitte la salle et laisse la présidence à Monsieur Pierre MALLET 1er Vice-Président, qui procède au vote.

**Où l'exposé de son rapporteur,  
Le Conseil Communautaire à la majorité,**

**pour : 52  
abstentions : 9**

**Approuve** le Compte Administratif 2012 du budget annexe des logements

**Approuve** le Compte de gestion 2012 du comptable du trésor du budget annexe des logements

**Autorise** madame la Présidente, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

**06 - Objet : Budget annexe Transports - Compte Administratif 2012, Compte de Gestion 2012**

**Rapporteur : Pierre MALLET**

Il vous est présenté pour adoption, le compte administratif 2012 du budget principal et des budgets annexes

L'annexe explicative du compte administratif est jointe à la délibération concernant le budget principal.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles, L2312-1 et suivants,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 ET M43,

**Vu** la commission des finances

**Vu** l'annexe explicative du Compte Administratif 2012

**Vu** les Comptes de Gestion 2012 dressés par le comptable du trésor,

Madame la Présidente quitte la salle et laisse la présidence à Monsieur Pierre MALLET 1er Vice-Président, qui procède au vote.

**Où l'exposé de son rapporteur,  
Le Conseil Communautaire à la majorité,**

**pour : 49  
abstentions : 12**

**Approuve** le Compte Administratif 2012 du budget annexe des transports

**Approuve** le Compte de gestion 2012 du comptable du trésor du budget annexe des transports

**Autorise** madame la Présidente, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

*Madame la Présidente revient en séance.*

**Jean-Philippe Prugnaud** : Si vous le permettez, il aurait été souhaitable de faire une différence entre le compte administratif et le compte de gestion, et de ne pas voter les deux en même temps.

**Pierre Mallet** : Les deux sont dans la délibération et c'est tout à fait acceptable.

**Jean-Philippe Prugnaud** : On aurait pu s'abstenir sur le compte administratif et voter le compte de gestion.

**Pierre Mallet** : Je crois que vous aviez fait la même remarque l'an dernier d'ailleurs, mais apparemment on peut le faire.

**Jean-Philippe Prugnaud** : Bis répétita placent.

**Pierre Mallet** : Madame la Présidente les comptes administratifs et les comptes annexes ont été adoptés pour 2012, et je vous redonne la parole.

**La Présidente** : Merci beaucoup et pour tout vous dire, je trouvais ce compte administratif plutôt positif, et avec des ratios et des chiffres qui étaient peut-être meilleurs que ceux de 2011.

## **07 - Objet : Budget annexe Office de Tourisme - Intégration des résultats 2012 dans le budget principal**

**Rapporteur : Pierre MALLET**

Suite au vote du compte administratif 2012 du budget principal et des budgets annexes, et suite à la création de l'EPIC Office de Tourisme, le budget annexe de l'office de tourisme doit être clôturé.

Aussi, il y a lieu de ré-intégrer dans le budget principal le résultat de la section de fonctionnement (chap 002) et d'investissement (chap 001) ; les comptes du bilan de l'Office de tourisme seront réintégrés dans le bilan du budget principal par opérations d'ordres non budgétaires.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles, L2312-1 et suivants,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14,

**Vu** la commission des finances

**Vu** les comptes administratifs 2012 du budget principal et des budgets annexes

**Vu** les Comptes de Gestion 2012 du budget principal et des budgets annexes dressés par le comptable du trésor,

**Considérant** la nécessité de clôturer le budget annexe de l'Office de Tourisme, il y a lieu de réintégrer les résultats dans le budget principal

**Ouï l'exposé de son rapporteur,  
Le Conseil Communautaire à l'unanimité,**

**Approuve** la réintégration du résultat de fonctionnement du budget annexe de l'Office de tourisme au budget principal sur le chapitre 002 pour un montant de 31 889,54 € Excédent

**Approuve** la réintégration du résultat d'investissement du budget annexe de l'Office de tourisme au budget principal sur le chapitre 001 pour un montant de 31 182,37 € Déficit

**Demande** au comptable de bien vouloir passer les écritures de réintégration non budgétaires des mouvements des comptes de bilan du budget annexe de l'Office de tourisme vers les comptes de bilan du budget principal comme indiqué ci- dessous :

Dépenses			Recettes		
Chap	Art	Solde	Chap	Art	Solde
20	2051	9 435,98	10	10222	5 733,24
		9 435,98		1068	116,11
21	2151	2 868,07			5 849,35
	2183	2 334,59			
	2184	22 393,08			
		27 595,74			

**Autorise** madame la Présidente, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

### **08 - Objet : Budget Principal - Intégration des résultats 2012 du budget annexe office de tourisme**

**Rapporteur : Pierre MALLET**

Suite au vote du compte administratif 2012 du budget principal et des budgets annexes, et suite à la création de l'EPIC Office de Tourisme, le budget annexe de l'office de tourisme doit être clôturé. Aussi, il y a lieu de ré-intégrer dans le budget principal le résultat de la section de fonctionnement (chap 002) et d'investissement (chap 001) ; les comptes du bilan de l'Office de tourisme seront réintégrés dans le bilan du budget principal par opérations d'ordres non budgétaires.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles, L2312-1 et suivants,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14,

**Vu** la commission des finances

**Vu** les comptes administratifs 2012 du budget principal et des budgets annexes

**Vu** les Comptes de Gestion 2012 du budget principal et des budgets annexes dressés par le comptable du trésor,

**Considérant** la nécessité de clôturer le budget annexe de l'Office de Tourisme, il y a lieu de ré-intégrer les résultats dans le budget principal

**Oùï l'exposé de son rapporteur,  
Le Conseil Communautaire à l'unanimité**

**Accepte** que soit réintégré le résultat de fonctionnement du budget annexe de l'Office de tourisme dans le budget principal sur le chapitre 002 pour un montant de 31 889,54 € Excédent

**Accepte** que soit réintégré le résultat d'investissement du budget annexe de l'Office de tourisme dans le budget principal sur le chapitre 001 pour un montant de 31 182,37 € Déficit

**Demande** au comptable de bien vouloir passer les écritures de ré-intégration non budgétaires des mouvements des comptes de bilan du budget annexe de l'Office de tourisme vers les comptes de bilan du budget principal comme indiqué ci- dessous :

Dépenses			Recettes		
Chap	Art	Solde	Chap	Art	Solde
<b>20</b>	<b>2051</b>	<b>9 435,98</b>	<b>10</b>	<b>10222</b>	<b>5 733,24</b>
		<b>9 435,98</b>		<b>1068</b>	<b>116,11</b>
<b>21</b>	<b>2151</b>	<b>2 868,07</b>			<b>5 849,35</b>
	<b>2183</b>	<b>2 334,59</b>			
	<b>2184</b>	<b>22 393,08</b>			
		<b>27 595,74</b>			

**Autorise** madame la Présidente, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

### **09 - Objet : Budget principal et Budgets annexes - Affectation des résultats 2012**

#### **Rapporteur : Geneviève DARRIEUSSECQ**

Ce projet de délibération vous propose d'affecter les résultats comme suit :

Le résultat de l'exercice à hauteur de 3.729.973,73 € de l'an dernier à 1.114.719,72 €. L'intégration du résultat positif de fonctionnement de l'office du tourisme à hauteur de 31.889,54 € ce qui donne un résultat global à affecter de 4.876.582,99 €.

Nous devons déduire le déficit d'investissement de l'office de tourisme à hauteur de 31.182,37 €. Nous avons un excédent de fonctionnement en investissement à 3.201.090,78 € mais un déficit avec des restes à réaliser de 6.221.098,89 €. Nous avons donc un besoin de financement de 3.051.190,48 € et un report en fonctionnement de 1.825.392,51 €.

Les 3.051.190,48 sont affectés en investissements.

**La Présidente** : Avez-vous des questions ?

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles, L2312-1 et suivants,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 ET M43,

**Vu** la commission des finances

**Vu** les comptes administratifs 2012 du budget principal et des budgets annexes

**Vu** les Comptes de Gestion 2012 du budget principal et des budgets annexes dressés par le comptable du trésor,

**Où l'exposé de son rapporteur,  
Le Conseil Communautaire à la majorité,**

**pour : 60  
contre : 2**



**Approuve** l'affectation des Résultats 2012 du budget principal après ré-intégration des résultats du budget annexe Office de Tourisme, conformément au tableau ci-dessous :

**COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2012**

<b>Résultat de fonctionnement 2012</b>	
A Résultat de l'exercice	3 729 973,73
B Résultats antérieurs reportés	1 114 719,72
Résultat de l'office de tourisme	31 889,54
<b>C Résultat à affecter</b>	<b>4 876 582,99</b>
<b>D solde d'exécution d'investissement N-1</b>	
D 001 Déficit de l'office de tourisme	- 31 182,37
R 001 (excédent de financement)	3 201 090,78
E solde des restes à réaliser d'investissement N-1	
Besoin de financement...	6 221 098,89
<b>F Besoin de financement</b>	<b>3 051 190,48</b>
1) G Affectation en réserve R1068 en investissement	<b>3 051 190,48</b>
2) H Report en fonctionnement R 002	<b>1 825 392,51</b>

**Le Conseil Communautaire à la majorité,**

**pour : 60**

**abstentions : 2**

**Approuve** l'affectation des Résultats 2012 du budget des logements sociaux, conformément au tableau ci-dessous

**COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET LOGEMENT 2012**

<b>Résultat de fonctionnement 2012</b>	
A Résultat de l'exercice	-15 922,58
B résultats antérieurs reportés	110 060,07
<b>C Résultat à affecter</b>	<b>94 137,49</b>
D solde d'exécution d'investissement N-1	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	115 240,18
E solde des restes à réaliser d'investissement N-1	
Besoin de financement...	
Excédent de financement...	
<b>F Besoin de financement</b>	
1) G Affectation en réserve R1068 en investissement	<b>94 137,49</b>
2) H Report en fonctionnement R 002	

**Le Conseil Communautaire à la majorité,**  
**pour : 60**  
**abstentions : 2**

**Approuve** l'affectation des Résultats 2012 du budget transport, conformément au tableau ci-dessous

**COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET TRANSPORT 2012**

<b>Résultat de fonctionnement 2012</b>	
A Résultat de l'exercice	-43 306,48
B résultats antérieurs reportés	993 504,23
<b>C Résultat à affecter</b>	<b>950 197,75</b>
D solde d'exécution d'investissement N-1	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	126 049,15
E solde des restes à réaliser d'investissement N-1	
Besoin de financement...	17 992,60
Excédent de financement...	
<b>F Besoin de financement</b>	
1) G Affectation en réserve R1068 en investissement	
2) H Report en fonctionnement R 002	<b>950 197,75</b>

**Le Conseil Communautaire à la majorité,**  
**pour : 60**  
**abstentions : 2**

**Approuve** l'affectation des Résultats 2012 du budget des zones d'activités, conformément au tableau ci-dessous

**COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ZONES D'ACTIVITES 2012**

<b>Résultat de fonctionnement 2012</b>	
A Résultat de l'exercice	-127 073,08
B résultats antérieurs reportés	166 184,66
<b>C Résultat à affecter</b>	<b>39 111,58</b>
D solde d'exécution d'investissement N-1	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	9 645 735,36
E solde des restes à réaliser d'investissement N-1	
Besoin de financement...	
Excédent de financement...	
<b>F Besoin de financement</b>	
1) G Affectation en réserve R1068 en investissement	
2) H Report en fonctionnement R 002	<b>39 111,58</b>

**Autorise** madame la Présidente, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

## **10 - Objet : Budget Primitif 2013 - Budget principal et Budgets annexes**

### **Rapporteur : Geneviève DARRIEUSSECQ**

Le budget principal qui vous est proposé est un budget qui est dans la continuité des actions que nous avons mises en place, votées, que ce soit au niveau du contrat d'agglomération, que ce soient les actions prises dans le cadre de nos compétences que ce soit la compétence logement, la compétence aménagement, qui ont été prises à bras le corps avec des ambitions pour notre territoire et le budget qui va avec. Alors bien sûr nous avons des incertitudes quant aux ressources, des baisses des dotations à venir de l'État : 1,5 million en 2014 et 1,5 million en 2015 annoncés à l'heure d'aujourd'hui. Je ne suis pas sûre que ce ne sera pas plus dans les mois à venir, tant les choses semblent difficiles au niveau de l'État actuellement. Des incertitudes pour nos ressources ; cette année les dotations ont été gelées, mais néanmoins nous n'avons pas encore eu de notification encore quand à notre DGF, c'est la seule dotation dont nous ne connaissons pas le montant. Elle a donc été évaluée avec pessimisme, puisque quand on n'a pas une idée précise des recettes, on prévoit avec pessimisme et on préfère avoir de bonnes surprises ensuite.

Il n'est pas proposé de modifier les taux d'impositions qui donc resteront inchangés cette année encore. Les services ont travaillé à la demande des élus sur une maîtrise importante du fonctionnement, nous verrons que cette maîtrise se traduira par une diminution des charges de personnel, se traduira par une augmentation de certaines charges de structures qui bien entendu correspond à des charges liées à tous ces nouveaux bâtiments qui sont à la charge de la collectivité, mais tout cela était prévu, je le dis et le redis. Quand nous nous sommes lancés et quand l'agglomération s'est lancée, avant que j'y sois, dans la construction d'équipements, nous savions bien que nous allions avoir des charges de fonctionnement, et je pense que maintenant nous allons arriver à une stabilité de ces charges de fonctionnement, puisque nous n'avons pas d'autres projets d'équipements de ce type.

Nous avons une dépense de fonctionnement qui sera un petit peu augmenté dans la solidarité et notamment avec la subvention d'équilibre du CIAS et une subvention exceptionnelle, parce que ce service monte beaucoup en puissance, que bien souvent les différents budgets annexes du CIAS servent malheureusement de trésorerie pour les établissements qui paient avec beaucoup de différé les aides qu'ils apportent aux bénéficiaires. Ce service augmente de façon particulièrement importante dans différents domaines.

En investissement : maîtrise des charges de fonctionnement au maximum, qui resteront toujours tout à fait acceptables si on regarde les ratios nationaux, nous sommes à 466 € par habitant, alors que les ratios sont à 530 € par habitant dans les communautés d'agglomération de notre strate. Je vous parle des chiffres de 2010 puisque nous n'avons pas de chiffre plus récents pour comparer.

En investissement : c'est un budget toujours dynamique, de poursuite de tout ce que nous avons mis en œuvre ces dernières années. Puisque les grandes infrastructures comme la médiathèque et le centre technique sont terminées, nous passons maintenant à des infrastructures qui concernent les déplacements, particulièrement le Boulevard Nord, le pôle d'échange multimodal, tout cela va rentrer en phase de réalisation dès cette année. Ce sont des investissements lourds pour des infrastructures importantes.

Tous les aménagements des communes bien sûr, la voirie bien entendu que nous conserverons au niveau actuel, puisque nous avons véritablement besoin de rénover nos voiries.

Le fonds de concours aux communes bien sûr.

Le très beau projet des 9 fontaines qui verra sa fin de réalisation cette année, et bien sûr la politique du logement avec la montée en charge je l'espère de tous les programmes d'OPAH-RU et de PIG et également de l'aide au logement social qui sera mobilisée tout au long de cette année.

Nous prenons vraiment à bras le corps toutes nos compétences dans ce budget. Dans les budgets annexes, puisque le développement économique est un budget annexe des zones d'activités, vous verrez qu'il y a un investissement important sur la zone technopolitaine, qui va donc maintenant démarrer, ainsi que la poursuite de création de zones d'activités et de mise en œuvre de réserves foncières à visée Développement économique.

Je vais m'arrêter là, sur les grandes lignes de ce budget, vous dire que pour moi il s'agit de poursuivre le cap qui a été fixé par notre collectivité où nous avons voté, élaborer le SCOT, élaborer les documents d'urbanismes qui étaient à faire dans cette collectivité, nous l'avons fait ces 2 dernières années.

Le SCOT n'est pas totalement terminé, pas totalement opposable mais enfin nous l'avons arrêté, le DAC, le PGD, les programmes d'accessibilité que nous allons poursuivre également, le plan local de l'habitat, je vous parlais des politiques du logement qui sont menées, elles le sont en adéquation avec le plan local de l'habitat que nous avons voté. Nous poursuivons le contrat d'agglomération et le schéma d'aménagement numérique nous en parlerons tout à l'heure.

En fait on s'est fixé un cap pour cette agglomération, qui a passé la barre des 56.000 habitants, nous avons gagné plus de 2100 habitants en 1 an. Donc nous sommes une collectivité dynamique, que l'on se doit de poursuivre en terme d'aménagement, mais que l'on se doit aussi de poursuivre en terme d'attractivité du territoire pour l'activité économique.

Je vous avoue que je suis un petit peu inquiète, je ne sais pas ce qui va se passer, des livres blancs de la défense, que j'appellerai plutôt livres noires, qui sont en cours d'élaboration actuellement, qui vont bientôt sortir, où je vois que tant le président de la commission du Sénat, que la présidente de la commission de l'Assemblée Nationale sont également inquiets. Nous avons quand même nous aussi une économie de diversification d'emplois, car si dans les années à venir, il y avait – ce qui serait à mon sens une erreur totale, mais on ne va pas discuter de cela maintenant – la moindre diminution d'activité de la base aérienne, représenterait pour notre territoire une véritable catastrophe. Catastrophe pour l'armée Française mais véritable catastrophe aussi pour notre territoire. Je crois que l'on doit continuer à travailler à l'équipement de ce territoire et à l'attractivité économique de ce territoire, à la diversification de l'emploi et surtout et ça c'est de notre devoir en tant que collectivité, garder des investissements à une hauteur assez élevée afin de pouvoir maintenir à l'heure actuelle dans cette période excessivement difficile où nous venons d'avoir les derniers chiffres du chômage, qui ne cesse d'augmenter, essayer de maintenir sur notre territoire par les investissements des collectivités, une activité pour nos entreprises et donc une stabilisation des emplois. Je crois que c'est notre devoir premier, on aura les discussions que l'on voudra après, et on en parlera certainement, quitte à devoir nous endetter - ce qui est fait ne sera plus à faire – parce que notre collectivité peut le supporter mais créer et maintenir de l'activité actuellement, et travailler pour le futur, afin que l'on puisse développer de l'économie, développer de l'emploi, diversifier l'emploi sur notre territoire c'est ce que nous souhaitons faire avec la zone technopolitaine, et véritablement envisager l'avenir, et envisager toutes les possibilités d'avenir qui ne seront pas forcément celles que l'on attendraient. Ce livre blanc de l'armée qui est un peu difficile à lire je trouve, peut poser question pour le Marsan.

Voilà, ce sont ces enjeux de territoire que nous avons tous votés ensemble : le contrat d'agglomération, les différents projets qui vous sont proposés aujourd'hui en développement dans ce budget. C'est un budget qui reste très volontariste dans un contexte qui peut-être ne l'est pas, mais moi je ne veux pas faire de sinistrose. Je crois que l'on est là au contraire pour porter aussi des messages à nos concitoyens et leur dire que l'on s'occupe d'eux, que l'on s'occupe du territoire pour justement préparer l'avenir et faire en sorte que dès que notre pays relèvera un petit peu la tête, on puisse aussi être là comme des acteurs importants.

Je laisse la parole à Pierre Mallet pour présenter les grandes lignes de ce budget.

**Pierre Mallet** : Ce budget 2013 de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 30.211.856,51 € et comme vient de le dire madame la Présidente nous avons essayé de maîtriser notamment les dépenses de fonctionnement puisque vous voyez que globalement ces dépenses en prévisionnel augmentent de 2,37 %. Bien sûr il y a des différences, par exemple les charges à caractère général, vous comprenez bien qu'avec des prises de compétences en année pleine de fonctionnement de la Médiathèque, du nouveau centre technique, les augmentations notamment de fluides, nous avons essayé d'estimer au plus juste ces conséquences sur le poste charges à caractère général.

Au niveau des charges de personnel nous arrivons aujourd'hui à un niveau qui nous permet de rester sur une ligne identique à 2012, avec une légère régression puisque l'an dernier nous avons mobiliser les vacataires pour ouvrir plus tôt la Médiathèque.

Dans les grands postes il y a les charges financières bien sûr, puisque la mobilisation des 16 millions d'emprunts génère des charges financières à hauteur de 1.376.000€ et les charges exceptionnelles qui concernent notamment la subvention au CIAS et une subvention de 150.000 € d'équilibre qui a été discutée récemment en bureau des Maires.

Au niveau des recettes, madame la Présidente l'a dit nous avons essayé de prendre en compte le fait que nous sommes très dépendants des dotations de l'État et n'ayant pas à ce jour la notification notamment de la DGF, nous avons imaginé ce poste-la avec une baisse significative de ces dotations, avec une prévision de -3,59 %.

Les produits d'exploitation eux sont confidentiels pour le budget de fonctionnement de notre Agglomération, puisqu'ils représentent un peu plus de 1 % des produits globaux de nos recettes de fonctionnement.

Voilà pour ce qui est du budget de fonctionnement. Vous avez une répartition sur un camembert et vous voyez bien l'incidence des impôts et taxes en pourcentage sur nos recettes de fonctionnement.

Au niveau de l'investissement :

Le budget d'investissement qui s'équilibre à hauteur de 32.879.343,65 € tient compte bien sûr des restes à réaliser dont nous avons parlé tout à l'heure c'est à dire 10.596.356,65 € en dépenses et 4.375.257,76 € en recettes.

Ces investissements sont principalement la continuité de ce qui a été réalisé en 2012. En matière d'investissements les grands travaux sont listés, les dépenses d'équipements se répartissent en pourcentage : vous avez les travaux d'aménagement, le développement et l'attractivité du territoire, les travaux dans les équipements culturels, l'aménagement l'entretien et l'acquisition de matériel pour les services. Il y a aussi des dépenses pour le tourisme, l'action économique hors zones d'activités puisque c'est un budget annexe, et 7 % des dépenses d'investissements pour le logement.

Pour entrer un peu plus dans le détail au niveau du développement et de l'attractivité du territoire 47% des dépenses y sont consacrés avec :

- la participation 2013 au financement de la LGV SEA : 2 M€
- la participation aux travaux d'aménagement de la voie Nord : 1,8 M€
- le lancement du Pôle d'Échange Multimodal : 1,4 M€
- la poursuite des travaux de l'entrée Ouest : 1 M€
- la participation aux travaux d'aménagement des berges de la Midouze : 1,1 M€
- les travaux de mise en valeur du site des 9 fontaines et les études PNU : 700.000€
- des prévision d'études pour le SCOT et le PLU : 43.000 €

Au niveau de l'aménagement de notre territoire :

31% des dépenses y sont consacrés, soit 5,8 M€.

Cette somme comprend :

- Programme de grand travaux de voirie pour 1,8 M€. Soit :
  - > travaux d'accessibilité dans le cadre du PGD (abris-vélo, arrêts de bus, parcs-relais, aménagement de priorité aux feux) : 542.000€
  - > travaux de voirie pour le lotissement Guillardet (requalification urbaine Anru) : 480.000€
  - > aménagement du bourg de Benquet (avec participation de la commune) : 401.656€
  - > travaux d'aménagement du parking du CFA : 230.000€ puisque vous savez que nous avons pris l'engagement d'y participer.

Dans la voirie générale (3,8 M€) réparti entre :

- > renouvellement des bandes de roulement (1,2 M€)
- > voirie des communes (2,6 M€) :
  - > 178.500€ de participation aux travaux sont prévus dans le cadre du Projet Urbain Partenarial (PUP) avec Saint Pierre du Mont.

Au niveau de la solidarité 8% des dépenses, 1,4 M€.

Ces dépenses concernent essentiellement les opérations lancées par le Marsan Agglomération dans le cadre du PLH à destination du parc locatif privé et social (pour un total de 1 M€) : aides à la production de logement social, aides à la réhabilitation dans le cadre de l'OPAH-RU et le FIG.

Sont également prévues dans ce chapitre :

- des études et travaux à la plate forme sociale pour en améliorer l'isolation : 215.500€
- la démolition d'une partie de l'ancienne clinique de la Croix blanche : 150.000€
- la mise en place d'une MOUS pour l'aire de Canenx afin d'étudier le relogement le plus adapté pour les occupants de cette aire : 62.431€

Au niveau de la Culture 2% des dépenses, soit 0,3 M€.

Principales dépenses :

- Acquisitions de collections pour la Médiathèque : 195.000€
- Aménagement de salles de réunion pour le pôle culturel : 130.000€

Au niveau de l'Action économique 4% des dépenses, soit 0,7 M€ bien sûr hors budget annexe Zones d'activités.

Les principales dépenses :

- Provision de 200.000 € pour des acquisitions foncières
- Participation à la construction du CFA pour 350.000€.
- Dispositif d'aide pour l'accès satellitaire à internet à destination des habitants et entreprises situés en zones blanches et grises : 120.000€. Nous aurons une délibération consacrée à ce dispositif.

Au niveau du Tourisme 1,12% des dépenses, soit 0,2 M€.

- Travaux à la Base de loisirs de Menasse (100.000€) pour d'importants aménagements d'accessibilité aux handicapés. Pour obtenir le Label handiplage.
- Lancement d'une étude pour le développement du tourisme d'affaires.
- Complément de travaux pour l'Office de tourisme (provision).

Les services généraux vont mobiliser 8% des dépenses, soit 1,4 M€

Parmi ces dépenses :

- Fonds de concours aux communes pour un montant de 500.000€.
- Annulation du titre de recette liée à la participation du CCAS à l'acquisition du foyer Isidore : 500.000€
- Équipement en matériel de voirie, en mobilier, en informatique des services et acquisition d'un lève-containers pour déchets verts : 291.000€
- Travaux d'aménagement du siège : 100.000€
- Travaux d'entretien divers du patrimoine : 20.000€

Au niveau des budgets annexes :

#### Budget des Transports

En recette, encaissement du versement de transport : 2,6 M€.

En fonctionnement, il est prévu la contribution au délégataire (2,6 M€).

#### Budget Logements

Ce budget retrace l'entretien et les travaux des logements en gestion par Clairsienne pour le compte du Marsan Agglomération. Des loyers sont prévus en recette pour 403.000€.

Les charges sont constituées de l'annuité de 356.000€, des charges d'entretien de 110.000€ et 209.000€ d'amortissement.

#### Le Budget des Zones d'Activités

Ce budget regroupe les opérations d'acquisitions, d'aménagements et de cessions des zones d'activité économique, existantes et à prévoir.

10,5 M€ sont inscrits pour acheter des terrains (Faisanderie, Mamoura sud et Hapchot), développer et aménager de nouvelles zones en direction de la future sortie autoroute et gare LGV.

Des cessions de terrains sont prévues sur Mamoura et Hapchot (700.000€).

Le projet de Technopole se concrétise avec la prise de possession et l'aménagement de l'ancien site d'ERDF en vue d'y installer une pépinière d'entreprises et, en partenariat avec la CCI, les École du Design et du Management. 1,35 M€ (soit 50% du montant total, tous frais compris, payable sur deux exercices comme convenu avec ERDF) pour l'acquisition et 140.000€ pour des études et de l'aménagement sont prévus.

Des recettes de locations pour 220.000€ sont également inscrites.

Un petit point sur les restes à réaliser : 4,3 M€ de recettes d'investissement dont 3,3 millions d'euros d'emprunts, 3,340 M€ très exactement monsieur Apesteguy, et 1 M€ de subventions, 10,6 M€ de dépenses d'investissement.

- Dépenses d'aménagement pour 1,4 M€ dont :
  - > travaux de voirie à Saint Pierre du Mont (700.775€).
  - > travaux de renouvellement systémiques (293.481€)
  - > travaux de voirie dans les communes rurales (162.800€).
  - > travaux de voirie à Mont de Marsan (104.975€)
- Dépenses Médiathèque pour 609.443€.
  
- Dépenses liées à l'attractivité du territoire : 5,7 M€. Dont :
  - > Participation LGV : 2 M€.
  - > Acquisitions pour la voie Nord : 1,2 M€
  - > Entrée Ouest : 794.000€
  - > Site des 9 Fontaines : 610.000€
  - > Maîtrise d'œuvre du Pôle d'échanges multimodal : 279.000€
  - > Participation aux travaux des berges : 266.000€
  
- Dépenses liées à la solidarité : 1.794.000€  
Dont 1.345.000€ pour la construction des aires des gens du voyage, et 387.000€ pour les aides au logement (OPAHRU, PIG, aides à la production de logements sociaux).
  
- Dépenses liées au tourisme : 159.000€  
Fin de la construction de l'office de tourisme.
  
- Fonds de concours aux communes : 468.400€ (dont 300.000€ pour le crématorium)  
Voilà madame la Présidente.

**La Présidente** : Très bien, merci Pierre Mallet. Il y a une chose que je voulais préciser dans le budget zone d'activité pour la zone technopolitaine, c'est à dire le rachat du site ERDF. En fait ce qui est mobilisé cette année c'est 50 % du prix d'achat de ce foncier aménagé, dans la mesure où nous avons convenu avec eux de régler 50 % en 2013 et 50 % en 2014. Donc c'est la moitié de l'enveloppe, mais c'est un dossier pour lequel nous avons déjà délibéré.

**Pierre Mallet** : Je suis désolé, je voudrais rajouter quelque chose, puisque nous avons eu une réunion de la commission des finances et les documents pour le conseil communautaire étaient partis, il a été proposé en commission des finances et je pense que c'est une bonne idée, d'inscrire - vous savez que nous avons fait un emprunt obligataire et que cet emprunt sera remboursé in fine – une provision de 1 M€ par an sur le budget annexe zone d'activité afin de capitaliser et d'arriver au terme de l'emprunt avec ce capital à rembourser. C'est quelque chose que nous pourrions acter dans le cadre d'une décision modificative puisque les documents étaient partis et nous n'avons pas pu l'acter, mais la commission des finances était favorable à cette inscription.

**La Présidente** : Merci. Monsieur Apesteguy. Non, monsieur Alyre. Excusez-moi monsieur Apesteguy n'a rien dit. C'est Dupont et Dupont, non ? Je vous confondais.

**Jean-Paul Alyre** : Appelez-nous comme vous voulez Dupont et Dupont. Moi je voudrais revenir un petit peu sur ce que vous avez dit madame la Présidente. Je souscris tout à fait à ce que vous avez dit concernant ce que nous devons faire dans le territoire par rapport aux périodes qui arrivent et qui semblent assez délicates à passer. Il y a un an ici, dans la même salle, j'étais intervenu sur le budget - parce qu'effectivement faire des choses, moi je trouve que c'est nécessaire et c'est bien de vouloir faire des choses - je disais l'année dernière que l'on allait trop vite, pour moi, ça n'engage que moi, le budget a été voté donc il n'y a pas de souci, c'est pour cela que j'ai voté le compte administratif qui n'est que le résultat comptable de ce que nous avons voté l'an dernier, c'est pour cela que ça ne me pose pas de problème particulier. Le budget me pose beaucoup plus de problèmes, il m'en pose encore cette année. Encore une fois ce n'est pas une question de politique, parce que je souscris tout à fait à ce que vous avez dit, par contre je ne pense pas que l'on ait les moyens de faire tout ça aussi vite. Il y a des choix à faire, j'avais dit l'année dernière que les charges de fonctionnement n'étaient pas montées en charge totalement notamment par rapport au fait de la médiathèque, que le fait d'avoir prévu autant d'emprunts allait générer des charges supplémentaires et qu'effectivement la capacité d'autofinancement de la collectivité allait s'en trouver réduite. Parce que c'est le nerf de la guerre la capacité d'autofinancement, c'est comme vous et moi, vous avez un salaire vous avez des charges récurrentes et c'est avec ce qui reste qu'on peut faire ou que l'on ne peut pas faire. Quand je prends le budget qui nous est proposé, déjà on n'est pas tout à fait d'accord sur tous les chiffres, pour les pourcentages je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous. L'augmentation du budget de fonctionnement, vous dites qu'il augmente de 2,35 % je ne suis pas d'accord il augmente de 6,5 %. Les dépenses de fonctionnement du budget primitif 2013, vous l'avez écrit, c'est 25.824.716 M€ effectivement ce sont les charges réelles de fonctionnement récurrentes de la communauté d'agglomération. Au compte administratif 2012 elles étaient 24.244.244 M€. Je me suis entretenu avec monsieur Bedin par téléphone de tout ces chiffres, parce qu'avant de les annoncer il vaut mieux en être certain. Donc ça fait une augmentation de 1.580.000 M€ que l'on a retrouvé dans ce que tu as dit Pierre Mallet : 520.000 € dans les charges à caractère général, 500.000 € dans les charges financières, 430.000 € dans le compte 67 et 130.000 € dans le compte 65. Donc nous sommes effectivement à 1.500.000 € d'augmentation de charges.

Les recettes réelles de fonctionnement : vous avez été pessimistes et j'espère que l'on aura de bonnes surprises dans le courant de l'année, elles sont en diminution par rapport au compte administratif 2012. Il y a 140.000 € de moins à peu près en recettes. Alors d'un côté on a 1.600.000 € de plus de charges et de l'autre on a 140.000 € de moins de recettes. Quand on rajoute à cela le capital des emprunts, 1.892.000 € ceux là ne sont pas hypothétiques ils ont été réalisés l'année dernière, et quand vous faites simplement des additions et des soustractions : les recettes réelles de fonctionnement 28.236.464 € moins les charges réelles de fonctionnement 25.824.716 € vous avez une épargne brute de 2.410.000 € et quand vous enlevez 1.892.000 € de capital des emprunts, il vous reste 500.000 €. Voilà. Alors à partir du moment où ces chiffres sont conformes, et je pense qu'ils sont conformes, ou alors nous sommes passés à travers quelque chose, ce que je peux admettre, la question que je me pose tout simplement : comment on fait avec 500.000 € de capacité d'autofinancement pour continuer à travailler ? Tout simplement. Nous avons des charges obligatoires en dépenses, rien que pour le programme de voirie des communes c'est 2,5 M€ ou 2,6 M€, Mont-de-Marsan, Saint-Pierre-du-Mont et les communes environnantes, les quelques fonds de concours.... Vous avez prévu au budget 2013, 14 M€ d'euros d'emprunts, ça va générer au minimum une charge supplémentaire de 1M€. Je ne sais pas si on les trouvera les 14M€ d'emprunts. Je ne vais pas me faire plus royaliste que le roi. Quand les machines tout à l'heure vont tourner pour le budget de l'agglomération, on verra, je ne sais pas ce que les différents organismes ressortiront. Mais on va admettre qu'on les trouve, donc on va se créer une charge supplémentaire de 1M€, quand on dégage que 500.000 € d'autofinancement, je ne sais pas comment on peut accroître une charge financière de 1M€. Ce ne sont que des chiffres, mais j'aimerais les comprendre. Ce sont les vôtres, ce sont les miens, honnêtement j'ai beaucoup peur. J'ai très peur.

**La Présidente** : Bon, vous n'allez pas faire peur à tout le monde.



**Jean-Paul Alyre** : Ce que j'attends de vous madame la Présidente, c'est que vous m'infirmiez ces chiffres, que pour les recettes et les charges, vous me donniez d'autres chiffres, parce qu'après ce ne sont que des additions et des soustractions. Quand il reste 500.000 € il n'en reste pas ni 600.000 € ni 700.000 €. Alors il peut y avoir quelques recettes complémentaires, il peut y avoir un delta, mais par rapport aux charges d'investissements que nous avons derrière, tout les programmes en cours qui restent par rapport sur les 3 ou 4 années à venir, combien ça représente de millions d'euros et comment ce sera financé ? Aujourd'hui, je suis désolé, mais vous ne pouvez pas nous faire un budget prévisionnel sur les 3 ou 4 ans à venir, partant du compte administratif 2012. Ce n'est pas possible.

**La Présidente** : Je vais commencer à répondre et si Pierre Mallet a des choses à rajouter il le fera, ou d'autres personnes d'ailleurs. L'année dernière, je crois que c'est quelqu'un qui avait lu votre intervention parce que vous n'étiez pas là, et effectivement vous aviez dit exactement la même chose, et j'avais répondu : on n'a qu'à tous se jeter au fond du puit, là je dirais on n'a qu'à tous se jeter du bord de la falaise. Nous n'avons pas la même approche des choses. Les dépenses de fonctionnement, je voudrais faire un petit point là-dessus : en 4 ans les dépenses réelles de fonctionnement ont effectivement monté de 5,9 M€, passant de 18,3 M€ au CA 2010 à environ 24 M€ au CA 2012. En parallèle les recettes ont évolué de 1,1 M€, alors effectivement vous allez me dire : les dépenses augmentent mais les recettes n'augmentent pas, et ça ne va pas s'arranger je suis d'accord avec vous. Cette période de forte augmentation de notre budget de fonctionnement, coïncide avec la montée en puissance des compétences du Marsan Agglomération : compétences qui pour l'essentiel étaient déjà entre les mains de la communauté bien avant que je sois Présidente, mais qui n'étaient peut-être pas toutes exercées ; politique de la ville, aires des gens du voyage, logement... Il n'y a rien qui avait été pris en main, alors que par exemple pour le logement et la politique de la ville ce sont des compétences obligatoires. Nous avons exercé ces compétences et pour cela, il est vrai qu'il a fallu recruter. Nombreux de ces recrutements étaient d'une part préconisés par la Chambre Régionale des Comptes et d'autre part ils étaient prévus avant ma présidence. Il y a beaucoup de recrutements qui ont été fait fin 2009 quand je suis arrivée, mais qui étaient déjà prévus auparavant, donc que vous aviez votés. Il est vrai que 21 agents ont été recrutés pour exercer toutes ces missions. Dans le même temps, nous avons transféré au Marsan Agglomération en 2010 et 2011 la compétence Lecture publique et la compétence Tourisme, qui ont représenté 900.000 € de charges supplémentaires. Mais tout cela a été compensé, on en paie une partie mais il y a eu des transferts qui ont été fait à l'Agglomération. Ensuite, il faut ajouter les frais de fonctionnement de ces équipements nouveaux. Pour la Médiathèque qui avait été prévu depuis 2002, enfin je vous passe l'historique, c'est sous ma présidence qu'elle aura été mise en œuvre même si elle avait été prévue depuis bien longtemps, je me suis assurée que la collectivité pouvait supporter ces charges de fonctionnement, sinon il ne fallait pas construire la Médiathèque. Donc nous avons des équipements culturels (Médiathèque et Pôle Culturel) qui représentent 2 M€ de fonctionnement par an. C'est une certitude, et ils n'existaient pas en 2006, en 2007.... je vous explique l'augmentation des frais de fonctionnement.

**Jean-Paul Alyre** : Le problème n'est pas là...

**La Présidente** : Vous me laissez quand même argumenter. Vous dites on augmente beaucoup nos dépenses de fonctionnement. On ne les augmente pas pour le plaisir, on les augmente parce que nous avons «équipé le territoire, nous faisons fonctionner ces équipements. Ils sont d'une utilité publique, la Médiathèque ne désemplit pas par exemple, c'était un besoin culturel de notre territoire. Ce sont des choses qu'il faut acter. Le ratio par habitant est de 440 € dans la strate classique c'est 538 € je vous le disais tout à l'heure. Les taux de reversement aux communes que nous faisons par la DSC et la dotation de compensation, représente 44 % pour le Marsan contre 55 % pour l'ensemble des communautés d'agglomération en 2010. Nos charges de personnel représentent 19 % des dépenses, c'est 18 % dans les collectivités de la même strate que nous, donc nous sommes à peu près dans des strates qui sont assez classiques dans des collectivités de notre type. Je vous rappelle quand même, que le taux d'épargne brute en 2012 s'élève à 18 % et c'est 14 % pour les collectivités de notre strate. Nous avons un problème dans notre collectivité pour les recettes, c'est la faiblesse de nos bases, avec un potentiel fiscal faible, ce qui à mon sens d'ailleurs, justifie d'autant plus d'investir pour générer des ressources futures. Notre stratégie est parfaitement tenable.

Vous parlez de chiffres, vous parlez de budget, dans les comptes administratifs on a l'exécution des budgets. Nous faisons des budgets les plus sincères possibles, mais vous voyez bien qu'on ne les exécute pas complètement. Les actions sont bien affichées, mais elles sont bien lissées dans le temps comme vous le souhaitez et l'on arrive à conserver une capacité d'autofinancement qui est tout à fait acceptable, et qui n'est pas de 500.000 €, je suis désolée de vous le dire.

**Jean-Paul Alyre** : Inaudible.

**La Présidente** : Celle de 2012 est de 3M€.

**Jean-Paul Alyre** : Inaudible.

**Pierre Mallet** : Si je peux me permettre, merci. Au niveau du budget prévisionnel, au niveau des charges, je l'ai précisé tout à l'heure, on a augmenté volontairement, vous savez comment ça marche, on fait toujours le même principe. Je vais te donner un exemple très simple : le Pôle culturel, sur l'année 2012 nous a coûté plus de 100.000 € en électricité, on est obligé d'en tenir compte pour préparer le budget 2013, nous sommes bien d'accord. Il n'empêche que l'on a quand même pris le problème à bras le corps et qu'aujourd'hui par des décisions et des actions, nous avons diminué cette charge-là et pas de façon négligeable puisque pour le moment je crois que l'on va la diminuer pratiquement de 50 %.

**Jean-Paul Alyre** : Inaudible.

**Pierre Mallet** : Ton raisonnement ne vaut que si le budget 2013 est réalisé en investissement à 100 %.

**Jean-Paul Alyre** : Faux.

**Pierre Mallet** : Laisse moi finir tu parlera après, pour que ce soit audible, s'il te plaît. Moi je ne coupe pas la parole aux gens.

**Jean-Paul Alyre** : Excuse-moi.

**Pierre Mallet** : Tu m'as parlé tout à l'heure de l'investissement à hauteur de 14M€, c'est à dire avec les restes à réaliser plus les emprunts inscrits dans le budget prévisionnel, on est d'accord, ce qui générera l'annuité que tu as donné.

**Jean-Paul Alyre** : Non. Aujourd'hui au budget tu as inscrit une annuité de 1.892.000 € qui correspond aux emprunts qui ont été réalisés l'année dernière.

**Pierre Mallet** : Ce que tu rajoutes, toi, dans les annuités c'est les emprunts de 2013.

**Jean-Paul Alyre** : Non ! Non ! Avec l'annuité d'emprunt 2013, je pense que l'on va atteindre le summum c'est à dire avoir une capacité d'autofinancement négative. Je pense qu'on va en arriver là. Ce ne sont que des additions et des soustractions. C'est quand même un peu mon métier, un peu quand même. J'ai tiré un peu la sonnette d'alarme l'année dernière. J'ai entendu ce que vous avez dit madame la Présidente sur les charges de fonctionnement, je ne vous les reproche pas, après ce sont des choix. Si on fait le Pôle culturel, si on fait la Médiathèque, on sait que ça va générer des charges alors on ne fait pas autre chose. Ce sont des choix. Moi je suis tranquille avec le budget, je ne l'ai pas voté l'année dernière, donc je peux en parler très tranquillement. Mais je continue à vous dire, qu'on ne pouvait pas tout faire et qu'on ne pourra pas tout faire. J'espère être là, mais même si je ne suis pas là je regarderais de loin, je pense qu'il y a des choses qui vont s'arrêter d'elles-mêmes. Je suis désolé, mais dites moi comment vous modifiez la capacité d'autofinancement. Le nerf de la guerre est là. Si vous sortez pas plus de capacité d'autofinancement, vous n'arriverez pas à réaliser vos investissements.

**La Présidente** : J'ai votre déclaration de l'an dernier. L'an dernier vous nous prédisiez 1M€ de capacité d'autofinancement, il se trouve qu'il y en a 3 M€ dans notre compte administratif. Vous avez une règle où vous prenez des plus et des moins, vous savez très bien que ça ne se passe pas comme ça.

**Jean-Paul Alyre** : Ah si c'est comme ça.

**La Présidente** : Non, et vous savez très bien que notre but est de générer des recettes, tout notre travail vise à d'abord générer des recettes supplémentaires, ensuite nous avons des leviers.... il y a une variable d'ajustement, c'est ce que monsieur ApesteGuy n'aime pas, la Dotation de Solidarité Communautaire, par exemple.... Je crois que les recettes complémentaires que nous aurons, l'utilisation des emprunts que nous allons réaliser et qui ne seront pas du tout à la hauteur de ce qui est dans le budget, parce que vous savez que nous avons réalisé le budget à 50 %, donc les opérations se lissent. Nous sommes une collectivité de gros projets, où nous sommes obligés.....

**Jean-Paul Alyre** : Non !

**La Présidente** : Mais si monsieur Alyre, vous le savez très bien.

**Jean-Paul Alyre** : Honnêtement ça me fait un peu peur quand j'entends ça. Vous pouvez lisser sur autant d'années que vous voulez, mais le jour où le lissage est finit... Quand vous me dites que la capacité d'autofinancement que je vous disais l'année dernière était de ce montant que je vous avais donné, parce qu'elle intégrait les 22 M€ d'emprunts... Si vous me dites que vous n'allez pas tout réaliser, ne mettez pas 14,5 M€, ne mettez que 7 M€, moi ça me pose un peu moins de problème. Mais si jamais vous en prévoyez 14,5M€, même s'ils ne se font que dans 3 ans, peu importe, dans 3 ans vous aurez bien une annuité complémentaire de 1M€. Nous avons une dette jeune, nous n'avons pas de tombée d'échéance, nous n'avons pas de recettes complémentaires, nous avons un budget qui est complètement déséquilibré. Alors, on peut en parler toute la nuit, moi je ne veux pas embêter tout le monde avec ça. Nous verrons les choses tout naturellement.

**La Présidente** : Je vais vous montrer où en est notre collectivité. Je vais vous montrer un slide où l'on compare les politiques d'investissement dans les EPCI.

**Jean-Paul Alyre** : Inaudible.

**La Présidente** : Arrêtez, je veux vous montrer où on en est. Ce n'est pas de ma faute s'il y a eu, excusez-moi monsieur Alyre, mais il y a eu à mon sens par le passé, on s'enorgueillissait qu'il y ait des réserves formidables, que l'on autofinance un Pole Culturel qui a coûté plus de 15M€, qu'il n'y a pas eu d'emprunts sur ce type de structure.. Pendant ce temps il n'y a pas grand chose qui a été réalisé d'autre, et pendant ce temps-là notre collectivité n'a pas franchement pris en charge toutes ses compétences. Regardez ce schéma, il vous montre l'évolution dans les EPCI. La majorité des EPCI a eu une dette jeune, qui est montée en flèche de 2003 jusqu'à 2007. Vous voyez que pendant ce temps-là, effectivement la capacité d'autofinancement est stabilisée. Ensuite après cela, progressivement les choses remontent. Nous, nous en sommes à cette partie là, avec 10 ans de retard. Très simplement parce que cette collectivité n'a pas – parce qu'elle était jeune, que le mode de fonctionnement ne favorisait pas, qu'il y avait beaucoup de choses qui étaient en place – pris en charge toutes ses compétences, elle ne les a pas mises en œuvre. Le projet a mis du temps à se mettre en place, et maintenant que le projet est en place, effectivement nous avons une dette jeune qui apparaît. Mais je peux vous assurer que cette dette jeune, ne nous mettra pas en difficulté, ni, comme vous avez dit en « insolvabilité ». Alors vous aviez peur. Ecoutez je sais que ce soir je ne vous enlèverai pas la peur, mais ce que je veux quand même, c'est que vous ne fichiez pas la trouille à tout le monde. Vous savez, il n'y a que des gens qui nous font peur dans ce pays à l'heure actuelle, où tout va mal. Je vous ai dit que je pensais qu'en terme d'investissements nous avons un devoir, quitte à nous endetter un petit peu, et à pouvoir payer cette dette bien sûr parce que nous sommes tenus de rembourser cette dette.

Nous sommes tenus de maintenir de l'activité sur ce territoire, c'est à mon sens notre devoir. Maintenant si vous pensez que c'est pas notre devoir, je dois vous dire que les infrastructures qui vont être mises en place, ce sont des choses qui sont faites et qui ne seront pas à refaire, ce sont des choses durables. Quand le boulevard Nord va être réalisé, on ne va pas le refaire dans 3 ans, ce n'est pas une peinture que l'on remet sur un bâtiment. C'est un investissement qui est excessivement durable pour les générations à venir, et qui sera une grosse bouffée d'oxygène pour le territoire. Ce sont des équipements qu'après nous n'aurons plus à faire.

**Jean-Paul Alyre** : mais ce n'est pas ça le problème.

**La Présidente** : Mais si, c'est ça le problème.

**Jean-Paul Alyre** : Encore une fois, le débat n'est pas là, sur tout ce qui manque dans l'agglomération, sur tout ce que l'on fait... le débat est dans les moyens de le faire. Un financier dans les moyens qu'il doit donner à une collectivité, c'est d'avoir le moins de charges de fonctionnement possibles et dégager le plus de capacité d'autofinancement possible, pour avoir des programmes ambitieux. Vous avez parlé de l'état de la collectivité il y a quelques années, elle était ce qu'elle était, elle était jeune, effectivement il n'y avait pas beaucoup d'investissements qui avaient été faits, mais enfin gérer c'est prévoir. Quand on fait un Pôle culturel, on sait qu'il va coûter de l'argent. Les investissements n'ont jamais posé de problème dans la gestion. Le coût d'un investissement on sait le gérer, entre un emprunt, une subvention, l'autofinancement, on sait faire, c'est après les charges de fonctionnement qui viennent se greffer derrière. Depuis 2 ou 3 ans, on sait quand même qu'avec les projets que l'on avait, qu'elles allaient monter en puissance. Vous ne pouvez pas aujourd'hui dire que parce qu'il ne s'était pas passé grand chose, on doit aller de rien à tout. Je le répète on a été trop vite. Mais ce que je voudrais c'est que vous m'infirmiez les chiffres que j'ai annoncés. Parce que si jamais ici quelqu'un me démontre que la capacité d'autofinancement est de 500.000 €, 600.000 € ou 700.000 € on ne va pas batailler à 200.000 € près, vous ne pouvez plus rien faire ! Quand je dis qu'on est bloqué on est bloqué. Quand vous dégagéz 700.000 € de capacité d'autofinancement et que vous avez au moins 2,5 ou 3 M€ de compétences que vous devez assumer, mais comment vous les payez. Pour l'instant il y a de la trésorerie, bien sûr les programmes ne sont pas finis, mais il ne faut pas confondre trésorerie et capacité d'autofinancement, sinon c'est grave. Si jamais vous générez une charge de prêt supplémentaires en empruntant 14 M€ et même que 7 M€ vous allez générer 500.000 € de plus de charges financières. Si jamais vous me faites une projection sur les 4 ou 5 années à venir, où les recettes vont augmenter pour telle ou telle raison, que les dépenses vont se contenir ou diminuer pour telle ou telle raison, que la dette va tomber pour telle ou telle raison, je peux l'entendre et je pense qu'ici on est quelques uns à pouvoir l'entendre. Mais aujourd'hui ne me dites pas que l'on est dans une situation financière exceptionnelle. Il peut y avoir un libre arbitre ; demandons un audit de l'agglomération sur la situation financière, par rapport au compte administratif 2012, et aux perspectives 2013 du budget ? Je suis prêt. Si jamais c'est moi qui me trompe, je suis humble dans le boulot, je me trompe tous les jours, pas de souci je ferais mon mea culpa et vous ne m'entendrez plus jamais parler.

**La Présidente** : Chiche ! On prends le pari.

**Jean-Paul Alyre** : Pari tenu.

**La Présidente** : Ce que je peux vous dire, c'est que les projections que nous avons, l'autofinancement restera toujours largement supérieur à 1,5 M€...

**Jean-Paul Alyre** : Dites-moi comment ?

**La Présidente** : Nous ferons une séance en commission des finances.

**Jean-Paul Alyre** : Je pense que tout à l'heure pour les élections municipales le mode de scrutin va changer, ce sont nos administrés qui vont élire les conseillers communautaires... nous serons tous comptables, devant nos administrés.

**La Présidente** : Excusez-moi mais je pense qu'on l'est déjà.

**Pierre Mallet** : Si je peux me permettre, Madame la Présidente à parlé du levier de la DSC qui éventuellement en est un. Il y a d'autres leviers. Nous, nous avons fait un choix. Le choix de financer par emprunts certes des investissements, d'avoir une dette jeune, parce que l'on n'a pas voulu toucher à la fiscalité. Ce n'est pas au Président du SICTOM que je vais apprendre que la fiscalité est un levier intéressant.

**Jean-Paul Alyre** : Combien ?

**Pierre Mallet** : 1 point de fiscalité c'est 1 M€ de recettes supplémentaires. Je veux quand même que ce soit clair. On est dans un contexte difficile, tu sais mieux que personne que les gens subissent la fiscalité, et que notre rôle c'est peut-être de porter le développement du territoire mais certainement pas de faire porter aux gens qui en ont le moins les moyens, ces financements. Le fait de le lisser et de le financer par emprunt, permet de lisser dans le temps. Après, certes on a investi très tard dans cette agglomération, et on a une dette jeune. Tout à l'heure on a parlé de nos bases, c'est vrai qu'elles sont faibles. Quand on a eu le débat d'orientation budgétaires on a comparé nos bases par rapport à la moyenne des bases, nous avons des bases très faibles. Il suffit de rentrer dans une dynamique pour que ces bases montent, tu le sais très bien, c'est le cas dans certaines communes.

**Jean-Paul Alyre** : Mais on ne fait pas ça avec un coup de baguette magique.

**Pierre Mallet** : Non, mais ça va très vite au niveau de l'agglomération.

**Jean-Paul Alyre** : Oui mais après il faut trouver des compromis, entre ce que l'on veut faire et ce que l'on peut faire. Quand tu me dis qu'en augmentant la fiscalité locale de 1 % on fait rentrer 1M€, je suis prêt à voir les chiffres il n'y a pas de souci.

**La Présidente** : Ce n'est pas notre choix pour l'instant parce qu'on peut faire différemment.

**Jean-Pierre Pinto** : Je voulais dire également, et on le voit sur ce tableau, il y a un autre critère. Effectivement les dépenses vont augmenter, mais également les recettes vont augmenter. Pour nous les investissements sont mis en place sur les zones économiques qui vont amener des recettes nouvelles pérennes. On l'a vu au dernier conseil notamment avec la zone économique où nous avons prévu des recettes autour de 7M€ dans 1 an ou 2. Actuellement il y a un travail qui est fait par l'État sur valeurs des bases commerciales. La difficulté si j'ai bien compris jusqu'à maintenant, c'est que ce travail se fait à enveloppe constante, donc toute cette revalorisation ne va pas amener d'impact réelle sur l'enveloppe ; ça c'est une difficulté. Par contre, nos recettes comme les recettes d'autres EPCI jusqu'à maintenant, et vous le voyez sur l'historique ; ce qu'ils ont vécu entre 2003 et 2008, nous le vivons maintenant. C'est intéressant de prendre un petit peu le recul par rapport à ce qui a été fait ; vous voyez qu'en même temps les recettes augmentent fortement. On le sent chez nous avec la mise en place et les investissements – vous avez raison monsieur Alyre ça prend un petit peu de temps -mais je pense que l'on était présent sur les zones économiques depuis 1 an ou 2, il y a des choses qui se mettent en place. Vous voyez qu'il y a des gens qui nous font confiance, il y a des gens qui viennent sur leurs fonds propres. Il nous faut regarder au niveau de ces nouvelles recettes – même si vous avez raison il faut être toujours vigilant aux dépenses, mais nous le sommes – que nous pouvons avoir, notamment ces 7 M€ supplémentaires. Merci.

**Gérard Apesteguy** : C'est l'autre Dupont qui va répondre. Je ne vais pas revenir sur ce qu'à dit mon collègue Jean-Paul Alyre, mais je suis entièrement d'accord avec lui. Lorsqu'on regarde la CAF de 2009 on est à 6,2 M€ on est passé à 5,4 M€ en 2010, 3,9 M€ en 2011 et 3M€ en 2012. Ça veut dire que l'on a une tendance naturelle à avoir des dépenses réelles de fonctionnement qui augmentent plus vite que les recettes réelles de fonctionnement. Donc si on fait une projection simplement à partir du 31/12/2012 de 3 M€ de CAF on peut imaginer très bien qu'on va avoir entre 700.000 et 800.000 € de CAF en moins du fait de l'augmentation des dépenses supérieures aux recettes. Les intérêts des emprunts réalisés au 31/12/2012, je ne parle même pas des emprunts du budget ; C'est 300.000 € grosso modo de charges supplémentaires. Quand on additionne ou on enlève tout ça, on se retrouve avec une CAF de 2M€ par rapport à du capital ; le capital étant de 1,8 M€ rien que sur les crédits réalisés au 31/12/2012. Donc ça veut dire que l'on se retrouve avec les mêmes chiffres, même si l'on n'a pas fait les mêmes calculs entre Dupont et Pontdu. Je tiens à dire que Jean-Paul Alyre a entièrement raison.

**La Présidente** : Très bien, on prends date ? On fera une projection. Ce que je sais moi, c'est que l'on est dans la situation que je vous montre sur cette courbe, avec 10 ans en arrière....

**Jean-Paul Alyre** : Inaudible.

**La Présidente** : Écoutez on prend le pari .... On vous le démontrera au fil du temps, parce que nous serons tous là pour en discuter encore au fil des années. Chacun restera sur ses positions, vous êtes dans les chiffres les plus et les moins, nous nous sommes dans l'action politique. D'ailleurs je vais même vous demander : qu'est-ce que vous supprimeriez dans les investissements qui sont prévus ? Expliquez-moi.

**Jean-Paul Alyre** : Le problème c'est que j'en aurais déjà supprimé l'année dernière. Je pense que j'aurais fait un programme, j'aurais dégagé la capacité financière de la Communauté d'Agglomération en 2010. J'aurais fait un prévisionnel de monté des charges en fonctionnement par rapport aux choix que l'on faisait, et puis j'aurais demandé ici à l'Assemblée : comme je fais à Geloux, voilà ce dont nous disposons pour investir sur les années à venir, qu'est-ce que vous voulez faire ? Voilà. Tout simplement. Nous ne pouvons pas tout faire. J'aurais mis tous les programmes : les berges, l'entrée Ouest, le Boulevard Nord, j'aurais tout mis avec les chiffres en face, pas année par année, j'aurais mis les montants globaux avec les subventions, et j'aurais dit, on est dans cette situation et que voulez-vous faire ?

**La Présidente** : Très bien, c'est exactement ce que l'on a fait. Vous partez du principe de la gestion très vertueuse dont vous parlez, en très bon père de famille. Il n'y a pas de risque vous avez des matelas...

**Jean-Paul Alyre** : Inaudible.

**La Présidente** : C'est ce que faisait l'Agglomération auparavant. Il y avait 10 M€ qui dormaient, des projets importants qui étaient portés en autofinancement de la collectivité, avec des prix qui ont varié du simple au triple pour le Pôle Culturel, ça n'a posé de problème à personne, et pendant ce temps il y avait un matelas qui avait été utilisé – c'est très bien qu'il y ai eu ce matelas en définitive on a pu l'utiliser et mettre les projets en place. C'est très bien, et la gestion saine a permis de pouvoir réaliser les projets que nous mettons en place actuellement. Ce n'est pas le sujet. Le sujet c'est que l'on est dans cette phase de forte accélération parce que les infrastructures ont un coût important. Je prends date avec vous, sans aucun problème, parce que nous n'avons pas du tout la même lecture. Je ne trouve pas votre lecture politique pour le territoire – politique au sens noble. On a les moyens de ses ambitions, c'est ce que je veux vous dire.

**Jean-Paul Alyre** : Je peux vous dire humblement et sous couvert de mon adjoint qui est ici et qui me suit depuis bientôt 25 ans ; je pense qu'au niveau de ma commune, j'ai su la mener petit à petit, et quand j'ai été élu en 1989, j'étais jeune, je n'avais jamais pratiqué et j'avais plein de choses à faire. Il y a des choses que j'ai faites 15 ans après. J'ai fait en fonction de mes possibilités. C'est la seule chose que je reproche à l'Agglomération, depuis maintenant 3 ans. Je sais qu'il y a pleins de choses à faire, mais on en fait trop et trop vite. C'est mon sentiment, ça n'engage que moi, j'en parle, c'est mon devoir et mon droit d'en parler. Je ne me fait aucun souci sur le vote du budget, moi je ne le voterai pas, comme je ne l'ai pas voté l'année dernière ni l'année précédente, parce que je pense qu'on a fait trop. On verra ce qui se passera dans les années qui arrivent. De toute façon, le rendez-vous va être là et les chiffres parleront d'eux-mêmes, je l'ai déjà dit l'année dernière. Ce sont des additions et des soustractions. Si vous me dites que vous avez une capacité d'autofinancement de 1,5 M€ et moi si je vous dit qu'elle est de 500.000 €, montrez-le moi. Je vous l'ai montré très facilement qu'elle était de 500.000 €, je ne pense pas que j'ai triché. Si quelqu'un veut me contredire il peut.

**La Présidente** : Voilà. Écoutez on va vous le démontrer. On sera là l'année prochaine et l'année d'après, enfin moi dans 18 ans je ne serais plus là par contre, ça c'est certain. Vous, peut-être mais pas moi, ça fera beaucoup 18 ans + 18 ans ça fait 36 ans.

**Éric Mezrich** : Merci madame la Présidente, moi je voulais faire une tout petite intervention, et ça me rassure d'une certaine manière parce que j'ai sorti ma calculatrice, j'ai le certificat d'études, j'ai cette chance-là, et heureusement, écoutez je suis ravi parce que je retombe à peu de chose près sur les mêmes chiffres que Jean-Paul Alyre, c'est à dire une CAF pour le budget prévisionnel de 2013 de un peu plus de 500.000 €. Donc effectivement la situation est critique. Alors, vous avez dit que ce n'était pas le sujet, je ne veux pas que l'on rentre dans des débats où c'est la faute à l'ancien Président, parce qu'il thésaurisait beaucoup trop et qu'il ne mobilisait pas l'emprunt. Juste pour terminer et par rapport à ce qui vient d'être dit, j'ai repris un peu les comptes rendus et les PV des derniers conseils, notamment le conseil du 26 avril 2011. Je ne vais pas le nommer, mais il y a un délégué qui vous pose une question, et qui vous disait : « je vous pari que dans les 3 ans à venir, notre capacité d'autofinancement ne pourra plus payer notre budget voirie. » Vous lui aviez répondu : « Bien sûr que si et maintenant passons au vote ». Voilà. Trois ans après, nous avons une CAF de 500.000 € et un budget de voirie qui doit être de l'ordre de 2,5 M€.

**La Présidente** : Je ne vais pas vous laisser dire des choses pareilles, la CAF de 2013 est de 3M€. Vous anticipez, vous mettez la trouille à tous le monde.... ça commence à bien faire. Je crois que vous êtes dans l'intoxication collective. Je prends date avec vous. Je peux vous assurer que quand on parle d'orientations budgétaires, il n'y a pas un mot qui siffle, en commission des finances il n'y pas grand chose qui est évoqué non plus....

**Gérard Apesteguy** : On n'a rien comme chiffre en commission des finances !

**La Présidente** : Vous rigolez ou quoi ? Vous avez eu tous les dossiers monsieur Apesteguy.

**Gérard Apesteguy** : Vous plaisantez ou quoi ? On ne va pas se taper des dossiers comme ça en une journée, on le reçoit le matin même.

**La Présidente** : Vous avez eu tous les dossiers auparavant, vous avez eu les budgets. Vous aviez les détails par articles donc vous pouviez savoir ce qu'il y avait dans le budget. Vous qui savez manier les chiffres et les lisez en long en large et en travers, vous devez savoir lire 10 pages avec tous les chiffres par articles et comprendre ce que ça veut dire. Outre le fait que l'on puisse ne pas être d'accord – j'entends bien ce qu'a dit Jean-Paul Alyre -, j'ai toujours dit et le je l'ai dit l'an dernier, nous ferons en fonction des capacités que nous aurons, nous lissérons les choses. Il y a en certaines que nous avons lissées : le boulevard nord se fera en 4 ans, donc vous voyez nous n'allons pas à une vitesse folle. Ce que je veux dire à tous les élus, c'est que tout cela est parfaitement étudié et parfaitement maîtrisé. Si vous le voulez, nous ferons faire une étude des perspectives et comment elle peuvent se passer, mais vous verrez que nous n'irons pas dans le mur. Avez-vous d'autres interventions ?

**Renaud Lagrave** : J'ai juste une question madame la Présidente. Pour rassurer tout le monde, moi je ne suis pas à la commission des finances comme vous le savez, donc j'ai reçu tout le dossier vendredi en rentrant de réunion, je n'ai pas pu tout lire, avec ou sans certificat d'études : serait-il possible que les délégués communautaires soient destinataires d'un plan pluriannuel d'investissement , avec les subventions qui sont obtenues d'ores et déjà ? Ce qui a été dit par Jean-Paul Alyre notamment et par d'autres, n'est pas inutile pour faire de la prospective et que l'on sache exactement à quoi s'en tenir pour 3, 4 ou 5 prochaines années. Peut-être que ça rassurera tout le monde. C'est une demande que je fais dans d'autres instances, donc je vais être logique avec moi-même et je la fais aussi ici.

**Jean-Pierre Pinto** : J'entends cette demande. Ce que je vous dis également, c'est que pour pouvoir regarder nos dépenses il faut également que l'on puisse regarder nos recettes. Si vous me dites dans les 1 an, 2 ans, 3 ans ou 4 ans qui viennent quelles sont les dotations de l'État, il est beaucoup plus facile de réaliser un PPI. Est-ce que vous êtes en capacité ? Malheureusement personne ici n'est en capacité. Je l'ai déjà dit à un autre endroit où on défend la CAF, monsieur Alyre a raison c'est un élément important, on la défend également sur la Ville de Mont-de-Marsan, donc on a la même logique, la même préoccupation, Madame le Maire ou Madame la Présidente a la même préoccupation. Ensuite pour un PPI, vous avez raison, il faudrait qu'on l'ai, parce que pour pouvoir gérer il faut pouvoir anticiper, la difficulté et qui n'est pas nouvelle, c'est que ça fait déjà 2 ou 3 ans que nous n'arrivons pas à anticiper. La règle du jeu du 01 janvier n'est plus la même au 31 décembre. Et là maintenant c'est nouveau c'est en cours d'année. Là, la règle du 1<sup>er</sup> janvier à été modifiée entre temps, avec les changements, et pas des changements minimum ce sont des milliards en moins, et nous n'avons pas encore fini l'année, et vous avez bien compris que les estimations qui sont plutôt autour de 0 % alors que nous notre budget de l'État à été mis en place avec 0,8 % de croissance. Cette différence va amener à peu près 50 M€ d'économie à retrouver. Et à partir de là comment voulez-vous que l'on puisse anticiper. Malheureusement, l'avenir on ne sait pas. Moi je suis incapable, sauf si vous, vous avez des informations supplémentaires, de savoir quelles seront les recettes. Vous voyez, là, l'État n'a pas encore donné les dotations ; commune on ne les a pas, communauté d'agglomération on ne les a pas encore. Il y avait déjà un retard l'an dernier, cette année il est encore supérieur. Ce n'est pas volontaire, mais les services sont dans l'incapacité de savoir quels sont les montants qu'ils vont pouvoir donner aux collectivités. Voilà ce que je voulais dire. Merci.

**Renaud Lagrave** : Monsieur Pinto est passé vice-président aux finances ici ? Ce que je voudrais vous dire, je ne vais pas lui répondre à lui, on sait très bien quand même ce que l'on a voté ici, vous avez cité le contrat d'agglomération, tous les dossiers qui sont devant nous, vous les avez cités, et on sait très bien qu'ils vont être sur plusieurs années. Moi, ce que je demande, c'est juste ça, je ne demande pas la lune ; juste un plan pluriannuel d'investissements, c'est tout ce que je demande.

**La Présidente** : Ce plan est fait sur toutes les actions qui sont portées là, il n'y a pas de problème. Si on n'en ajoute pas de nouvelles, on a cette année qui est une année importante, et ensuite ça baisse petit à petit. Le budget d'investissement sera moins important l'an prochain etc. C'est prévu tout cela. Nous sommes sur des infrastructures lourdes nécessaires actuellement. Vous avez raison monsieur Lagrave, c'est quelque chose qui est assez simple à donner à tous les élus.

**Jean-Paul Alyre** : Ce qui est important dans le plan, c'est de prévoir comment on le finance. Parce que dire 7 M€ l'année prochaine et 14 M€ dans 3 ans, c'est comment on le finance.

**La Présidente** : C'est fait aussi ça. Tout cela est prévu, je suis désolée, et notre capacité d'autofinancement reste bonne. Chacun restera sur ses positions.

**Jean- Paul Alyre** : Encore une fois, ce n'est pas un problème de position, c'est un problème de chiffres.

**La Présidente** : Je ne vous fait aucun reproche. On va vous le démontrer dans le vrai, on se donne rendez-vous dans un an déjà. Avez-vous d'autres interventions ?



**Jean-Paul Alyre** : Tout simplement, le budget transports est déstructuré. Vous vous en êtes aperçue ? Il y a actuellement plus de charges que de recettes.

**La Présidente** : Je ne connais pas une commune ou une ville ou un EPCI ou un AOT, qui a un budget transports en équilibre. Je suis désolée, c'est toujours déficitaire les budgets transports.

**Jean-Paul Alyre** : Ce qui veut dire que pour l'équilibrer c'est le budget de la communauté qui l'alimentera ?

**La Présidente** : Absolument. Il y a aussi des charges qui vont diminuer, mais vous ne savez pas lesquelles, mais on va vous le dire. Il va y avoir une évolution des versements transports aussi, et puis il va y avoir des charges qui vont diminuer, par exemple l'Office du Tourisme, qui a une subvention pour monter en charges actuellement, mais qui ensuite va se prendre en charge. La seule montée en charge à laquelle il faut que l'on soit attentif et solidaire, ce sont les charges sociales. Il y a une activité qui est tellement importante au niveau du CIAS, nous avons un service qui est très performant, je pense que nous avons le plus gros CIAS des Landes ; avec plus de 100 bénéficiaires sur le service à domicile par an ; en cumulé on a passé les 1050 bénéficiaires à l'heure actuelle. Il y a les EHPAD qui sont normalement autonomes, mais c'est encore une autre préoccupation, parce que les prix de journées sont trop bas, ont été mal évalués. Nous avons commencé à prendre des dispositions et demander au Conseil Général de pouvoir augmenter les prix de journées de façon un petit plus importante. Tous les services du CIAS sont en forte augmentation et se sont des charges de solidarité, qu'il faudra que nous portions aussi, si ces services en ont besoin. Mais je crois que ce sont des choses qui sont normales à porter. Avez-vous d'autres interventions ?

**Jean-François Moullian** : Je vais prendre les choses d'un angle assez différent, je pense que vous avez une réflexion qui est grave pour l'avenir : ce sont les réflexions que l'on peut avoir effectivement dès lors que l'on a une activité qui ne dépend pas directement de nous, c'est à dire la base aérienne. C'est vrai que ce serait un sinistre économique et humain si nous perdions une activité de ce côté-là. Je ne veux pas anticiper, ni rentrer dans un débat, mais quelle que soit la conjoncture, quelles que soient les évolutions des choses, et quelles que soient les nécessités de la défense nationale, on n'est pas là pour en discuter vous l'avez dit vous-même, je pense qu'il y a toujours un risque de rééquilibrage, de disparition, d'autres villes importantes l'ont connu, et on a vu les résultats que cela donnaient. Le problème qui me semble important c'est la sous-activité et sous-industrialisation de Mont-de-Marsan. Qu'est-ce qu'on y peut ? Je trouve que dans ce projet de budget - après c'est une question d'équilibre entre les postes et les choix que l'on fait effectivement - je trouve que la réponse économique et notamment en terme de zones d'activités, vous avez bien remarqué que j'ai été très réticent sur la façon dont on abordait par le petit bout, en laissant le soin à la Chambre de Commerce d'agir. Il ne faut pas renoncer à nos vraies compétences dans ce domaine, en matière de création d'activités nouvelles. Si on fait le tour des zones industrielles, il y a beaucoup de relocalisations. Ce sont des activités qui existaient déjà sur le Marsan et qui se sont relocalisées sur le Marsan. Moi je trouve que ce budget – je le voterai- manque singulièrement d'ambition dans ce volet qui est un volet capital. Vous même vous le soulignez parce qu'il y a un risque réel de se retrouver un jour dans une situation dramatique, où l'activité principale s'étant effondrée, on n'a rien derrière, on est sous-industrialisé et on n'a pas d'activité de production. On a des activités de service mais on n'a pas d'activités de production. Voilà.

**La Présidente** : Si je partage vos inquiétudes, j'y ai partiellement répondu tout à l'heure, c'est que notre souhait et le travail que l'on mettait en place, c'était justement d'essayer de mettre en place toutes les structures pour pouvoir accueillir les entreprises. Tout cela dépend du budget zones d'activités, ce n'est pas dans le budget général. C'est pour cela aussi que nous avons mis cette somme de l'emprunt obligataire de 9,9 M€ qui est sur ce budget qui est un budget dynamique. Alors pour ce qui est des zones d'activités, je peux vous faire une synthèse : la Faisanderie ; il y a eu 10 nouvelles entreprises sur 24 lots ; Bourrassé ....

**Jean-François Moullian** : Excusez-moi, mais je parlais d'entreprises de production.

**La Présidente** : Oui, justement c'est prévu.

**Jean-François Moullian** : Inaudible.

**La Présidente** : Vous avez raison, produisons et produisons en France, et faisons de l'activité industrielle effectivement dans notre pays. D'abord on n'attire pas les gens en claquant des doigts, en terme de territoire. Ensuite, oui nous avons les capacités à accueillir puisque nous avons identifié dans le SCOT deux zones particulièrement importantes, une au niveau du Caloy dans la partie Gaillères, où il y a immédiatement des disponibilités - puisque c'est du foncier public- 100 ou 150 hectares et nous avons acquis un ensemble foncier et bâti qui justement empêchait l'accès à ce foncier et ce sont des choses que l'on porte comme des zones à développement potentiellement immédiate. Donc oyé oyé braves gens, industriels si vous voulez vous installer à Mont-de-Marsan il y a les capacités de vous recevoir et on vous recevra avec plaisir. Bien sûr que nous travaillons avec des personnes qui nous accompagnent pour avoir des contacts avec des industriels. Deuxième zone qui a été identifiée dans le SCOT, c'est une zone au niveau de Saint-Perdon où il y a déjà de l'industrie bois et qui avait été identifiée comme une zone potentiellement à développer sur le plan industriel dans le bois, et troisième zone potentiellement en développement économique qui me paraît être quelque chose de très très important parce que c'est totalement lié aux activités de notre territoire agroalimentaire existants déjà, c'est sur Benquet, où il y a pas loin de l'endroit où Delpyrat est installé à Saint-Pierre-du-Mont, il y a des possibilités foncières importantes où pourrait se développer – il en est question au niveau de la communauté de communes de Saint-Sever, et je crois qu'il faudrait travailler avec eux pour développer une vraie agropole – un pôle autour de l'agroalimentaire et des valeurs et de la volaille en particulier, il y a l'INRA qui a de la recherche, il y a Maïsador qui vient d'ouvrir une unité de recherche, il y a Maïsador, il y a le poulet fermier de Saint-Sever... on a véritablement un axe entre Saint-Sever et Mont-de-Marsan qui pourrait véritablement être développé autour de l'agroalimentaire, de la production agricole et de la recherche dans ce domaine. Je sais que monsieur le Président Emmanuelli, pour en avoir parlé avec lui, partage ce type de développement dans ce secteur-là. Donc si vous voulez, oui nous avons des capacités et nous souhaitons faire des acquisitions foncières potentiellement pour pouvoir les développer quand le terrain n'est pas public, quand le foncier est public les choses sont assez simples. Donc des ambitions nous en avons. Nous avons aussi la zone technopolitaine, où il n'y aura pas que de la formation, il y aura aussi du développement économique, autour de la transition énergétique et tout ce qui se passe en terme de recherche et de développement autour des processus qui peuvent impacter tout les procédés en terme de transition énergétique, nous avons ici la géothermie, nous avons aussi du numérique avec Aquinetic qui est en plein développement actuellement, et nous allons faire une étude sur le développement des concepts de design sur notre territoire et l'appui que l'on peut donner aux entreprises à partir de la formation qui sera faite par l'école qui est pilotée par la CCI. Moi ce qui m'intéresse ce n'est pas que de mettre de la formation, mais c'est voir quelles peuvent être les applications sur notre territoire après. Tout cela nous y travaillons, mais c'est plus le budget zones d'activités qui participe à tout cela. J'ai été un peu longue excusez-moi, mais le développement économique est important et je partage tout à fait ce que vous dites, il faut que l'on amène de la diversité et de l'emploi sur ce territoire. On ne peut pas rester avec 80 % d'emplois publics. C'est une vraie fragilité de notre territoire.

**Renaud Lagrave** : Juste pour dire 2 choses ; la première c'est qu'on a dit les uns et les autres qu'il fallait arrêter de faire peur aux gens, dans le livre blanc tel qu'il est rédigé à l'heure où je parle, il n'est pas question de supprimer la BA118. Non, mais j'entends des choses... il faut qu'on se calme un tout petit peu. J'ai l'impression qu'on va faire peur à tout le monde. IL faut que l'on reprenne juste les choses, peut-être qu'il va y avoir des coupes dans le budget de la Défense, ça n'a échappé à personne, mais il n'est pas question que la BA 118 soit fermée. Moi je le tiens du Président que vous avez cité de la Commission des Affaires Étrangères du Sénat. Voilà, que l'on remette les choses à leur place, sinon on part dans des choses intergalactiques. La deuxième chose que je voudrais dire, c'est que je partage ce que vous venez de dire sur le Développement économique, là où j'aurais une remarque sur la présentation du budget... à ce moment-là intégrez le budget annexe dans la présentation budgétaire. Je suis tout à fait d'accord avec vous sur le fait qu'il faut mettre les filières, mais surtout mettre en valeur ce qui se fait.

Je sais que ça n'intéresse pas tout le monde, mais c'est la vie, c'est comme ça. Il y a une scierie que vous avez citée, qui a fait un projet d'investissement de 15 M€. Je connais la mécanique qui consiste à dire tout ce qui va mal, mais disons aussi ce qui va bien : 15 M€ d'investissements. Je vous signale qu'il y en a une deuxième dans l'agglomération montoise, qui a un projet d'investissement aussi. Il faut aussi que l'on se dise que dans les filières qu'il faut que l'on soutienne, je pense à la filière bois que vous avez citée, de dire aujourd'hui non seulement il y a des enjeux, ça c'est une évidence, mais de dire ce qui va bien et en plus là où il y a des créations d'emplois. J'aime beaucoup la thématique sur le thème « il n'y a plus rien », mais aujourd'hui sur ce territoire il y a aujourd'hui une filière qui essaye de continuer à travailler malgré la situation, malgré la tempête, malgré les questions financières, c'est la filière bois. Je pense qu'aujourd'hui il y a un investissement collectif à avoir et que y compris dans le cadre du développement économique et dans le cadre de tout ce que l'on va faire et les uns et les autres comme appel d'offres, sur de futurs bâtiments, pensez à une chose : on voit du bois qui vient de beaucoup d'endroit sauf du département des Landes. Donc il y a un moment donné où cela fait partie des critères aujourd'hui qu'il faut indiquer dans les appels d'offres, dans la commande publique, pour soutenir cette filière industrielle. Il n'y aura rien de mieux. On peut penser que chacun fait ce qu'il veut ou ce qu'il peut, mais en tout cas on doit montrer l'exemple. Sur cette question de la filière bois, moi je dis aujourd'hui qu'il y a des investissements sur cette agglomération et dans la région qu'il faut mettre en valeur et soutenir.

**La Présidente** : Je vous remercie et dans l'agroalimentaire aussi, la société Delpeyrat qui a fait 10 M€ d'investissement sur une salle blanche. Je crois que le but justement de la zone technopolitaine et de la technopole, ça ne va pas être forcément de créer des choses très nouvelles et de faire venir des tas de gens, ça va être déjà de conforter, de pérenniser et d'amplifier ce qui existe, c'est déjà un premier appui à ceux qui en ont besoin sur le territoire. Et ensuite les choses s'enchaînent progressivement, mais tout cela prend du temps c'est vrai, en période de crise ce n'est pas facile c'est vrai, mais il y a des gens qui investissent effectivement dans une période de crise. Je vous remercie de l'avoir rappelé.

**Jean-François Moullian** : Simplement une précision, je ne voudrais pas que mes propos aient été mal interprétés notamment sur la BA 118. Je dis simplement que structurellement notre dynamisme économique dépend d'une chose qui ne dépend pas de nous. Mais c'est structurel, je n'ai pas dit que demain la BA 118 allait fermer, soyons clair là-dessus. Moi je faisais une analyse structurelle de Mont-de-Marsan. Je n'ai pas de doute, non seulement j'ai lu avec attention ce qu'a dit notre ami Carrère, mais on a tous vécu les recentrages et les réorganisations qu'il y avait eu dans les bases aériennes en France. A un moment souvenez-vous, on a craint pour Mont-de-Marsan, et on a vu qu'au contraire Mont-de-Marsan était sauvée. Je ne voudrais pas que l'on me prête des intentions que je n'avais pas.

**La Présidente** : Personne n'en n'avait, mais nous suivons cette affaire avec intérêt quand même et avec vigilance. Actuellement cette base est totalement pérennisée mais rien ne nous dit que dans 10, 15 ou 20 ans les politiques de défenses ne seront pas différentes, que les choses ne seront pas actées de façon différentes et que donc c'est pour cela qu'il faut que l'on crée de la diversification de l'emploi sur ce territoire. Voilà c'est une vraie faiblesse que de ne reposer que sur l'emploi public. Je le dis très clairement.

**Jean-François Moullian** : Ou même le tertiaire.

**La Présidente** : Je vous remercie monsieur Lagrave de me dire que la présentation du budget ne met pas assez en avant tout ce que l'on fait sur le plan du développement économique, vous avez raison, on remédiera à tout cela.

Avez-vous d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je vais passer au vote de ce budget, pour lequel il y a eu beaucoup de débat, que j'ai trouvés de qualité, et pour lesquels je vous remercie. Je ne coupe jamais les micros, je laisse les débats se terminer. Il y en a qui coupent les micros, moi non, chacun s'exprime.

Considérant le budget principal du Marsan Agglomération

SECTION DE FONCTIONNEMENT		BUDGET PRECEDENT	PROPOSITIONS BP 2013	%
CHAP	DEPENSES			
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 941 778,62	3 190 001,17	8,44%
012	CHARGES DE PERSONNEL	4 716 296,00	4 667 550,00	-1,03%
014	ATTENUATION DE PRODUITS	8 904 505,00	8 934 505,00	0,34%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 192 241,00	3 161 665,34	-24,58%
042	OPERATION D'OR TRANSFERT ENTRE SECT	660 239,00	1 225 475,00	85,61%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 592 711,00	5 693 600,00	1,80%
66	CHARGES FINANCIERES	867 000,00	1 376 000,00	58,71%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 636 576,00	1 963 060,00	19,95%
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>29 511 346,62</b>	<b>30 211 856,51</b>	<b>2,37%</b>
CHAP				
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 114 719,72	1 825 392,51	63,75%
013	ATTENU ET TRANSF DE CHARGES, PDTS EXCEPT	570 000,00	405 449,00	-28,87%
042	OPERATION D'OR TRANSFERT ENTRE SECT	100 000,00	150 000,00	50,00%
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	501 736,00	507 325,00	1,11%
73	IMPOTS ET TAXES	20 233 194,00	20 705 149,00	2,33%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS	6 831 613,00	6 586 360,00	-3,59%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	21 600,00	32 181,00	48,99%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	138 484,00	0,00	-100,00%
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>29 511 346,72</b>	<b>30 211 856,51</b>	<b>2,37%</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT		PROPOSITIONS BP2013	Restes à réaliser	TOTAL
CHAP	DEPENSES			
040	OPERATION D'OR TRANSFERT ENTRE SECT	150 000,00		150 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 500 000,00		1 500 000,00
16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	1 892 000,00		1 892 000,00
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	500 000,00		500 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	575 631,00	246 609,69	822 240,69
204	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES	5 329 491,00	3 492 111,59	8 821 602,59
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 713 250,00	1 054 698,86	2 767 948,86
23	IMMOBILISATIONS	1 200 000,00	295 306,30	1 495 306,30
1001	VOIRIE MONT DE MARSAN	1 000 000,00	104 974,97	1 104 974,97
1002	VOIRIE ST PIERRE	917 000,00	700 774,88	1 617 774,88
1003	VOIRIE COMMUNES	700 000,00	162 800,26	862 800,26
1004	VOIRIE GRAND TRAVAUX	1 773 716,00	136 593,21	1 910 309,21
1100	PEM / MANOT GARE	1 911 653,00	336 570,73	2 248 223,73
1200	VOIE NORD	1 666 346,00	1 279 288,46	2 945 634,46
1300	ENTREE NORD OUEST	40 000,00		40 000,00
500	POLE CULTUREL	133 900,00	3 286,46	137 186,46
501	MEDIATHEQUE	195 000,00	609 443,54	804 443,54
600	AIRES GENS DU VOYAGE		1 345 438,37	1 345 438,37
700	CENTRE TECHNIQUE		35 119,68	35 119,68
800	ENTREE OUEST	1 085 000,00	793 339,65	1 878 339,65
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>22 282 987,00</b>	<b>10 596 356,65</b>	<b>32 879 343,65</b>
CHAP	RECETTES			
10	SUBV, DOTATIONS	3 200 000,00		3 200 000,00
1068	RESERVES	3 051 190,48		3 051 190,48
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT RECUES	775 741,00	444 695,76	1 220 436,76
16	EMPRUNTS	11 215 199,66	3 340 000,00	14 555 199,66
501	MEDIATHEQUE		280 000,00	280 000,00
1002	VOIRIE ST PIERRE	348 250,00	279 812,00	628 062,00
1004	VOIRIE GRAND TRAVAUX	101 656,00	30 750,00	132 406,00
1100	PEM / MANOT GARE	740 000,00		740 000,00
001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	3 169 908,41		3 169 908,41
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT	3 161 665,34		3 161 665,34
024	PRODUIT DES CESSIONS	15 000,00		15 000,00
040	OPERATION D'OR TRANSFERT ENTRE SECT	1 225 475,00		1 225 475,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 500 000,00		1 500 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>28 504 085,89</b>	<b>4 375 257,76</b>	<b>32 879 343,65</b>

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles, L2312-1 et suivants,  
**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14, M4 ET M43,  
**Vu** l'annexe explicative du Budget Primitif 2013,  
**Vu** le Budget Primitif 2013 et ses annexes du Marsan Agglomération

**Oui l'exposé de son rapporteur,  
Le Conseil Communautaire à la majorité,**

**pour : 46  
contre : 13  
abstentions : 3**

**Approuve** le budget primitif 2013 du budget principal ainsi que ses annexes

**Autorise** Madame la Présidente, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

**La Présidente** : Je vous remercie de votre confiance.

## **11 - Objet : Budget Primitif 2013 - Budget annexe des zones d'activités**

**Rapporteur : Geneviève DARRIEUSSECQ**

Comme chaque année, il vous est présenté pour adoption, les budgets primitifs 2013 du budget principal et des 4 budgets annexes synthétisés ci-dessous par la balance par chapitres. L'annexe explicative du budget est jointe à la délibération .

Considérant le budget annexe 2013 des zones d'activités

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRECEDENT	PROPOSITIONS BP2013
<b>CHAPITRES</b>	<b>DEPENSES</b>		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	12 357 969,00	10 437 286,94
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,00	100,00
66	CHARGES FINANCIERES	63 900,00	450 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	28 331,00	
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>12 450 210,00</b>	<b>10 887 386,94</b>
'043	OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECT	557,00	450 000,00
'042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECT	3 000 889,00	2 330 000,00
'023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	197 588,66	124 264,64
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 199 034,66</b>	<b>2 904 264,64</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>15 649 244,66</b>	<b>13 791 651,58</b>
<b>CHAPITRES</b>	<b>RECETTES</b>		
70	VENTE	1 585 003,00	982 240,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		220 100,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	336 000,00	200,00
	<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 202 540,00</b>
'042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECT	13 561 500,00	12 100 000,00
'043	OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECT	557,00	450 000,00
	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>13 562 057,00</b>	<b>12 550 000,00</b>
'002	RESULTAT REPORTE	166 184,66	39 111,58
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>15 649 244,66</b>	<b>13 791 651,58</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT			
	SECTION D'INVESTISSEMENT	RESTES A REALISER	PROPOSITIONS BP2013
<b>CHAPITRES</b>	<b>DEPENSES</b>		
16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS		60 000,00
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>60 000,00</b>
'040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECT		12 100 000,00
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>12 100 000,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>		<b>12 160 000,00</b>
<b>CHAPITRES</b>	<b>RECETTES</b>		
16	EMPRUNTS ET DETTES		60 000,00
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>60 000,00</b>
'021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		124 264,64
'040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECT		2 330 000,00
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 454 264,64</b>
'001	SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE		9 645 735,36
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>		<b>12 160 000,00</b>

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles, L2312-1 et suivants,  
**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14, M4 ET M43,  
**Vu** l'annexe explicative du Budget Primitif 2013,  
**Vu** le Budget Primitif 2013 du budget annexe des zones d'activités

**Où l'exposé de son rapporteur,**  
**Le Conseil Communautaire à la majorité,**  
**pour : 56**  
**abstentions : 5**

**Approuve** le budget primitif 2013 du budget annexe des zones d'activités ainsi que ses annexes  
**Autorise** Madame la Présidente, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

## **12 - Objet : Budget Primitif 2013 - Budget annexe des logements**

**Rapporteur : Geneviève DARRIEUSSECQ**

Comme chaque année, il vous est présenté pour adoption, les budgets primitifs 2013 du budget principal et des 4 budgets annexes synthétisés ci-dessous par la balance par chapitres. L'annexe explicative du budget est jointe à la délibération .

Considérant le budget annexe 2013 des logements sociaux

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT VUE D'ENSEMBLE</b>			
	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>BUDGET PRECEDENT</b>	<b>PROPOSITIONS BP2013</b>
<b>CHAPITRES</b>	<b>DEPENSES</b>		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	112 303,68	105 600,00
66	CHARGES FINANCIERES	236 195,00	239 961,00
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>349 498,68</b>	<b>239 961,00</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	8 966,07	56 776,49
'042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECT	209 967,00	214 000,00
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>218 933,07</b>	<b>270 776,49</b>
'002	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE		
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>567 431,75</b>	<b>616 337,49</b>
<b>CHAPITRES</b>	<b>RECETTES</b>		
73	IMPOTS ET TAXES	9 500,00	9 500,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	403 303,68	450 000,00
	<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>412 803,68</b>	<b>459 500,00</b>
'042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECT	44 568,00	62 700,00
	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>44 568,00</b>	<b>62 700,00</b>
'002	RESULTAT REPORTE	110 060,07	94 137,49
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>567 431,75</b>	<b>616 337,49</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT VUE D'ENSEMBLE</b>			
	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RESTES A REALISER</b>	<b>PROPOSITIONS BP2013</b>
<b>CHAPITRES</b>	<b>DEPENSES</b>		
16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS		125 000,00
23	MMOBILISATIONS EN COURS		198 316,67
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>323 316,67</b>
'040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECT		62 700,00
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>62 700,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>		<b>386 016,67</b>
<b>CHAPITRES</b>	<b>RECETTES</b>		
10	DOTATIONS FONDS DIVERS		
23	MMOBILISATIONS EN COURS		
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		
'021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		56 776,49
'040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECT		214 000,00
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>270 776,49</b>
'001	SOLDE D'EXECUTION REPORTE		115 240,18
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>		<b>386 016,67</b>

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles, L2312-1 et suivants,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14, M4 ET M43,

**Vu** l'annexe explicative du Budget Primitif 2013,

**Vu** le Budget Primitif 2013 du budget annexe des logements

**La Présidente** : Nous avons des soucis avec Pellegari, de malfaçons très importantes sur de nombreux logements , nous sommes en train de régler ça, avec les entrepreneurs, avec les assurances, avec les experts. J'espère que ça va s'arrêter là.

**Où l'exposé de son rapporteur,  
Le Conseil Communautaire à la majorité,  
pour : 59  
abstentions : 2**

**Approuve** le budget primitif 2013 du budget annexe des logements ainsi que ses annexes

**Autorise** Madame la Présidente, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

### **13 - Objet : Budget Primitif 2013 - Budget transports**

**Rapporteur : Geneviève DARRIEUSSECQ**

Comme chaque année, il vous est présenté pour adoption, les budgets primitifs 2013 du budget principal et des 4 budgets annexes synthétisés ci-dessous par la balance par chapitres. L'annexe explicative du budget est jointe à la délibération .

Considérant le budget annexe 2013 des transports

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT VUE D'ENSEMBLE</b>			
	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>BUDGET PRECEDENT</b>	<b>PROPOSITIONS BP2013</b>
<b>CHAPITRES</b>	<b>DEPENSES</b>		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 240 548,23	864 701,75
012	CHARGES DE PERSONNEL		44 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 230 450,00	2 612 000,00
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 470 998,23</b>	<b>3 520 701,75</b>
'042	OPERATION D'ORDRE	31 516,00	43 100,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>31 516,00</b>	<b>43 100,00</b>
'002	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE		
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>3 502 514,23</b>	<b>3 563 801,75</b>
<b>CHAPITRES</b>	<b>RECETTES</b>		
73	IMPOTS ET TAXES	2 470 000,00	2 571 000,00
74	DOTATIONS SUBVENTIONS	39 010,00	42 604,00
	<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 509 010,00</b>	<b>2 613 604,00</b>
'002	RESULTAT REPORTE	993 504,23	950 197,75
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>3 502 514,23</b>	<b>3 563 801,75</b>



SECTION D'INVESTISSEMENT VUE D'ENSEMBLE			
	SECTION D'INVESTISSEMENT	RESTES A REALISER	PROPOSITION S BP2013
<b>CHAPITRES</b>	<b>DEPENSES</b>		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 992,60	151 156,55
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>17 992,60</b>	<b>151 156,55</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>17 992,60</b>	<b>151 156,55</b>
<b>CHAPITRES</b>	<b>RECETTES</b>		
10	DOTATION FONDS PROPRES		
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		
'040	OPERATION D'ORDRE		43 100,00
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>43 100,00</b>
'001	SOLDE D'EXECUTION REPORTE		126 049,15
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>		<b>169 149,15</b>

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles, L2312-1 et suivants,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14, M4 ET M43,

**Vu** l'annexe explicative du Budget Primitif 2013,

**Vu** le Budget Primitif 2013 du budget annexe des transports

**Oùï l'exposé de son rapporteur,  
Le Conseil Communautaire à la majorité,**

**pour : 56  
abstentions : 5**

**Approuve** le budget primitif 2013 du budget annexe des transports ainsi que ses annexes

**Autorise** Madame la Présidente, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

#### **14 - Objet : Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2013**

**Rapporteur : Pierre MALLET**

Compte tenu du produit attendu fixé par le comité syndical du SICTOM du Marsan pour chaque commune, dans sa délibération du , il est proposé que le Conseil Communautaire approuve, pour chaque commune, le taux de TEOM ci-dessous :

<b>communes</b>	<b>Bases 2013</b>	<b>Produit attendu 2013</b>	<b>Taux 2013</b>
BENQUET	1 146 891,00	136 312,00	11,89%
BOSTENS	77 081,00	15 840,00	20,55%
BOUGUE	470 021,00	56 408,00	12,00%
BRETAGNE DE MARSAN	826 302,00	129 360,00	15,66%
CAMPAGNE	752 752,00	85 976,00	11,42%
CAMPET ET LAMOLERE	220 155,00	31 240,00	14,19%
GAILLERES	369 923,00	52 008,00	14,06%
GELoux	188 068,00	65 032,00	34,58%
LAGLORIEUSE	436 045,00	51 656,00	11,85%
LUCBARDEZ ET BARGUES	270 268,00	45 936,00	17,00%
MAZEROLLES	528 201,00	64 680,00	12,25%
MONT DE MARSAN	34 470 266,00	3 138 125,00	9,10%
POUYDESSEAUX	402 669,00	80 784,00	20,06%
SAINT AVIT	888 286,00	56 056,00	6,31%
SAINT MARTIN D'ONEY	823 001,00	116 864,00	14,20%
SAINT PERDON	1 358 188,00	154 968,00	11,41%
SAINT PIERRE DU MONT	10 962 136,00	871 991,00	7,95%
UCHACQ ET PARENTIS	418 553,00	53 064,00	12,68%
		<b>5 206 300,00</b>	

**Ouï l'exposé de son rapporteur,  
Le Conseil Communautaire à la majorité,  
pour : 61  
abstentions : 1**

**Approuve** les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2013 pour chacune des communes suivantes

<b>communes</b>	<b>Taux 2013</b>
BENQUET	11,89%
BOSTENS	20,55%
BOUGUE	12,00%
BRETAGNE DE MARSAN	15,66%
CAMPAGNE	11,42%
CAMPET ET LAMOLERE	14,19%
GAILLERES	14,06%
GELoux	34,58%
LAGLORIEUSE	11,85%
LUCBARDEZ ET BARGUES	17,00%
MAZEROLLES	12,25%
MONT DE MARSAN	9,10%
POUYDESSEAUX	20,06%
SAINT AVIT	6,31%
SAINT MARTIN D'ONEY	14,20%
SAINT PERDON	11,41%
SAINT PIERRE DU MONT	7,95%
UCHACQ ET PARENTIS	12,68%

**Autorise** madame la Présidente, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

## **15 - Objet : Vote des taux des taxes directes locales 2013**

**Rapporteur : Geneviève DARRIEUSSECQ**

**Vu** l'information communiqués par la Direction Départementale des Finances Publiques notamment :

	<b>Bases d'imposition 2012</b>	<b>Bases d'imposition 2013</b>	<b>évolution</b>	<b>Taux 2012</b>	<b>Produit fiscal à taux constant</b>
CFE	13 739 062	14 333 000	4,32%	28,12%	4 030 440
Taxe d'habitation	62 525 197	63 918 000	2,23%	10,84%	6 928 711
Taxe foncière (bâti)	53 046 159	54 657 000	3,04%	1,84%	1 005 689
Taxe foncière (non bâti)	733 288	755 500	3,03%	6,01%	45 406
<b>Total</b>	<b>130 043 706</b>	<b>133 663 500</b>	<b>2,78%</b>		<b>12 010 245</b>

**Vu** les autres produits communiqués suivants :

	<b>Montant 2013</b>
Allocations compensatrices	566 284
IFER	252 498
TASCOM	958 412
Produit additionnel FNB	63 799
CVAE	2 175 047
DCRTP	88 887
FNGIR	161 406
<b>Total</b>	<b>4 266 333</b>

**Considérant** les besoins du B.P. 2013, il est proposé de fixer les taux des 3 taxes ménagères et de la Cotisation Foncière des Entreprises comme indiqué par la Direction Départementale des Finances Publiques sans prévoir d'augmentation.

**Vu** l'instruction codificatrice M14

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles, L2331-3 ,

**Vu** l'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes locales pour 2013,

**Vu** l'avis de la commission des Finances,

**Oùï l'exposé de son rapporteur,  
Le Conseil Communautaire à l'unanimité,**

**Approuve** les taux d'imposition 2013 comme suit :

- ↳ Taxe d'habitation : 10,84%
- ↳ Taxe sur le foncier bâti : 1,84%
- ↳ Taxe sur le foncier non bâti : 6,01%
- ↳ Taux de cotisation foncière des entreprises : 28,12%

**Autorise** madame la Présidente, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

## **16 - Objet : Annulation de la participation du CCAS pour l'acquisition du foyer Isidore.**

**Rapporteur : Geneviève DARRIEUSSECQ**

Je ne sais pas par où prendre cette affaire, par le bon bout j'espère. Vous vous souvenez tous de ce sujet. Non. Je vais vous faire une rétrospective alors, mais je vais quand même aller assez vite. Le CCAS de Mont-de-Marsan et la Communauté d'agglomération ont été liés à un moment par une subvention du CCAS de Mont-de-Marsan pour donner à l'achat, et l'acquisition et les travaux du Foyer des personnes âgées Yvonne Isidore et ça remise aux normes. Le conseil communautaire a décidé par cette délibération du 25 mars 2005 que le CCAS de Mont-de-Marsan donnerait 1.115.672 € pour tout cela.

Il se trouve que j'ai fait beaucoup de résistance sur ce dossier depuis que je suis élue à Mont-de-Marsan et ici à l'agglomération, sans être Présidente, en disant que cette participation n'était absolument pas logique, néanmoins le CCAS de Mont-de-Marsan a reçu un titre exécutoire qui sollicitait le paiement de cette somme en avril 2008. J'ai ensuite reçu une lettre de Jean-Pierre Jullian Président de l'Agglomération, qui me demandait ce paiement. Le conseil communautaire a délibéré le 24 mars 2005, le CCAS avait délibéré le 19 décembre 2005, donc la même année. Ce qui a été délibéré à l'Agglomération le 24 mars 2005, c'est simplement que le Foyer Isidore va être réhabilité et que sa délibération autorise simplement le Président à engager avec les différents partenaires les négociations pour l'octroi des financements nécessaires à cette opération. Donc, effectivement le Président a négocié avec lui-même, il était le directeur du CCAS, ça va plus vite, et il a fait voter une délibération au conseil d'administration du CCAS, qui décidait le versement d'une participation de 500.000 € pour l'achat du bâtiment et un peu plus de 515.000 € pour les travaux de réaménagement à la communauté d'agglomération du Marsan. Donc la négociation s'était quand même très bien passée.

Le 16 avril 2007, soit presque un an et demi après, le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité cette participation. Le 11 avril 2008, je venais juste d'être élue depuis 15 jours, je reçois au CCAS un titre exécutoire qui sollicite le paiement de l'intégralité de cette somme. Le 2 juin 2008, je reçois une lettre du Président de l'Agglomération qui me demande ce paiement. Le 4 juin 2008, je fais une réponse d'attente, parce que tout cela ne me paraissait pas très conforme à la légalité. Il y a des lettres de relance etc, jusqu'à ce qu'arrive d'ailleurs une lettre de mise en demeure de monsieur le Préfet. Je négocie avec monsieur le Préfet et le trésorier payeur de ne payer que 500.000 €, l'acquisition puisqu'on me disait que j'étais obligée. Je dis « je » parce que je suis Présidente du CCAS. Il y a donc eu émission d'un mandat de paiement de 500.000 € et pour tout vous dire il y a eu en 2009, juste avant que j'ai la Présidence de l'agglomération, une nouvelle réception d'un titre exécutoire qui demandait les 515.000 autres euros. Ce dont l'agglomération s'est défait puisque nous avons renoncé à cette somme de 515.673 € portant sur les travaux, puisque travaux il n'y avait pas, donc à cette époque-là nous avons annulé ce titre exécutoire. Il y a eu un rapport de la Chambre Régionale des Comptes - qui a tout fait sur notre territoire, la Ville de Mont-de-Marsan, l'Agglomération, le CIAS et le CCAS, les communes je ne sais pas – qui dit qu'il y a des irrégularités techniques, puisque un CCAS et une communauté d'agglomération diffèrent en terme de domaine de compétences et que les finalités d'un CCAS et d'une communauté d'agglomération diffèrent, que le premier n'est pas membre du second et qu'en aucun cas il ne peut financer ces actions, et l'opération ne s'inscrit d'ailleurs pas, dans le cadre d'un transfert explicite de compétences, dit la Chambre Régionale des Comptes. Ensuite sur l'origine des fonds ; « en pratique le CCAS de Mont-de-Marsan qui a financé cette participation à partir de ses excédents de fonctionnement, qui ont été capitalisés et qui sont issu essentiellement de reliquats de subventions municipales », bon ça on en parlera à Mont-de-Marsan. Et enfin, les grands éléments de fragilité juridique puisqu'il est carrément dit dans ce rapport : « prise illégal d'intérêt des personnes qui ont agit dans ce dossier, sans qu'il y ait bien entendu enrichissement ou contre-partie pécuniaire ce n'est pas le sujet. L'implication des personnes qui ont traité cette affaire paraît avoir exposé les délibérations des deux organismes au risque d'illégalité. La CRC va même à dire qu'il était difficile de cumuler les emplois de Directeur du CCAS et de Président de l'agglomération et de faire ces mouvements. Moi ce que je demande, parce qu'il y a un règlement qui est assez illicite et sur la méthode et sur le fond et sur la forme de ces fonds-là, d'annuler le titre du 11 avril 2008 qui portait sur ce montant de 500.000 € qui a été versé par le CCAS de Mont-de-Marsan à la communauté

d'agglomération, compte-tenu du rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui dit que tout cela s'est fait dans un manque de légalité juridique total.

Tout simplement, ces 500.000 € étaient certainement des fonds mis à part sur un compte spécial, qui venaient du fait qu'il y avait une subvention d'équilibre demandée, qui était trop élevée. Ce sont des sommes qui doivent revenir au CCAS qui a un caractère social. Vous allez me dire qu'Yvonne Isidore à un caractère social, c'était de faire un EHPAD, mais je crois que l'agglomération à porter les autres EHPAD sans qu'il y ait de participation particulière des communes et surtout des CCAS ce qui est plus embêtant.

Donc par cette délibération, je vous demande d'annuler ce titre. Avez-vous des questions ?

**Jacques Berbessou** : Merci madame, je ne reviendrais pas sur tout l'historique que vous avez fait, c'est vrai qu'il y a du vrai, vous avez peut-être insisté ou appuyé un peu trop sur certains points, mais enfin le débat n'est pas là. Le problème est qu'il faut aller au bout, maintenant qu'est qu'il va se passer : l'annulation de ce titre de 500.000 € est-ce que ça veut dire que la communauté devra rembourser 500.000 € au CCAS. Il faut aller jusqu'au bout du raisonnement, là vous ne l'évoquez pas. C'est peut-être induit dans le raisonnement, mais je préfère quand même que ce soit clair.

**La Présidente** : c'est inclus dans le budget monsieur Berbessou, si vous l'avez lu.

**Jacques Berbessou** : Je n'ai pas du lire cette ligne, mais ce que je veux dire que c'est quand même 500.000 € qui vont finalement partir de la communauté, je voudrais que tout le monde comprenne bien qu'ils vont revenir au CCAS de Mont-de-Marsan, et comme vous mettez en doute ou que vous mettez une interrogation sur cet excédent, d'ici que 500.000 € reviennent à la Mairie de Mont-de-Marsan, il n'y en pas pour des kilomètres.

**La Présidente** : C'est interdit monsieur Berbessou, et vous qui êtes dans l'action sociale vous devriez savoir comment fonctionnent les budgets, c'est complètement interdit ! Vous devriez savoir ça vous qui êtes responsable d'établissement. Ceci dit c'était quand même, excusez moi de vous dire, une spoliation sur le budget principal et général de la ville de Mont-de-Marsan, oui. Mais ça n'y reviendra pas, ça servira à l'action sociale, à développer en particulier des projets de micro-crèche, de crèche, qui d'ailleurs je vous le dis, profitent à toute l'agglomération, parce qu'elles sont remplies par moitié par des enfants qui ne sont pas de Mont-de-Marsan mais des autres villages de l'agglomération, alors vous voyez ça va même servir à tout le monde. Ce sont des bassins de vies et c'est comme cela que ça fonctionnent. Voilà où iront ces fonds : développer la petite enfance sur notre territoire. Avez-vous d'autres commentaires ?

**Vu** que le titre n° 61 du 11 avril 2008 avait été émis par la communauté d'agglomération pour un montant de 1 015 672 €

**Vu** l'annulation partielle de 515 672 € approuvée par le conseil du 26 avril 2011

**Vu** que le CCAS de Mont de Marsan a payé le montant de 500 000 € montant prévu pour l'achat du bâtiment

**Considérant** qu'il n'était pas de la compétence du CCAS de financer une partie de l'acquisition du bâtiment

**Où l'exposé de son rapporteur,  
Le Conseil Communautaire à l'unanimité,**

**Autorise** l'annulation du titre n° 61 du 11 avril 2008 pour un montant de 500 000 €

**Autorise** Madame la Présidente, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

**La Présidente** : C'est adopté à l'unanimité et je vous remercie infiniment.

**17 - Objet : Approbation et signature de la Convention entre France Télécoms, opérateur de réseau, et le Marsan Agglomération pour le suivi des déploiements du FTTH (Fiber To The Home) de l'opérateur en zone concertée d'aménagement numérique en dehors des zones très denses sur le territoire du Marsan Agglomération**

**Rapporteur : Geneviève DARRIEUSSECQ**

**La Présidente :** J'espère que vous avez tous lu, je suis prête à répondre aux questions que vous voudrez. Ce qui est donc prévu, c'est que de 2015 à 2020 Orange s'est engagé sur ses fonds propres à développer le THD sur tout notre territoire, tous les villages de l'agglomération, à l'habitant. Inutile de vous dire que c'est un engagement et que nous allons veiller à ce qu'il soit respecté.

Je voudrais quand même dire que cette délibération est particulièrement importante, le déploiement du THD c'est véritablement l'avenir de nos territoires. Nous pourrions ainsi travailler différemment, vivre différemment, avoir des services différents et des emplois différents. Je crois véritablement que nous allons vers une évolution des territoires qui sera la même pour tous. Un secteur économique pourra très bien se développer sur un territoire sans être pénalisé par rapport à un territoire mieux équipé et plus porteur. C'est un vrai enjeu de développement économique, sociétal, regardez le maintien à domicile des personnes âgées pourra être très facilité par l'accès au THD des habitants. La télé-médecine va devoir se développer parce qu'il y aura de moins en moins de médecin sur les territoires. Les services publics pourront être beaucoup plus performant grâce à cela.

Comme tout le monde à lu cette convention, avez-vous des questions ?

**Ouï l'exposé de son rapporteur,  
Le Conseil Communautaire à l'unanimité**

**Vu** les statuts de la communauté d'agglomération en matière de soutien au développement des infrastructures et des activités liées aux technologies de l'information et de la communication,

**Vu** les travaux d'études effectués dans le cadre du schéma d'aménagement numérique du 6/12/2011,

**Considérant** l'engagement pris France Télécom, à la suite de l'Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement (AMII) du Commissariat Général à l'Investissement (CGI), en qualité d'opérateur de communication électronique au sens de l'article L 32-1 du code des postes et communications électroniques, notamment, sur le territoire du Marsan Agglomération du 30/01/2011

**Considérant** l'engagement pris par France Télécom, de couvrir en FTTH 100% de la population du territoire, « sans trou de couverture », au terme d'une période de 5 ans à partir de 2015,

**Approuve** la convention jointe en annexe, à conclure entre France Télécom, opérateur de réseau, et le Marsan Agglomération, ayant pour objet notamment, le suivi des déploiements du réseau FTTH de l'opérateur du réseau France Telecom.

**Autorise** madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention et à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**La Présidente :** Seulement tout n'est pas rose dans notre agglomération, enfin quand je dis rose je veux dire branché... Enfin je ne sais pas, mais quand on parle de couleur c'est toujours sujet à rigolade. D'ailleurs tous n'est pas rose, voilà il faut le dire, et il y a des zones blanches et des zones grises, c'est là où je voulais en venir avec la couleur rose. Il y a à l'heure actuelle des habitants qui ne captent pas du tout internet à leur domicile ou très mal. En attendant le déploiement à partir de 2015, Pierre Mallet va vous expliquer ce que nous souhaitons mettre en place.

## **18 - Objet : Résorption des zones d'ombres Haut Débit Internet – Aide à l'équipement pour l'accès Internet Haut Débit par satellite**

**Rapporteur : Pierre MALLET**

La délibération qui vous est proposée et qui est chiffrée à hauteur de 120.000 € sur le budget 2013, vous propose d'accompagner des personnes qui sont dites en zones blanches ou zones grises, c'est à dire qui ne sont pas desservies par le haut débit dès maintenant. Il y a beaucoup de communes concernées, vous l'avez dans le texte présentant la délibération, il y a 80 lignes qui ne sont pas éligibles du tout, mais il y en a pratiquement 1000 sur le territoire, y compris dans les zones urbaines. Il ne faut pas croire que ce sont que nos villages qui sont concernés, il y a des lignes sur Saint-Pierre-du-Mont et sur Mont-de-Marsan qui sont aussi éligibles, et qui sont identifiées. D'ailleurs dans la délibération qui vous est proposée, il y aura des obligations ce n'est pas une carte blanche, c'est à dire que nous, nous proposons d'accompagner l'équipement par du satellitaire. Tout le monde connaît ça aujourd'hui, c'est une parabole et un modem qui permettent d'avoir une connexion, et qui sont chiffrés à environ 550 € installation comprise. La proposition qui vous est faite, est d'aider ces personnes à hauteur de 200 € pour l'équipement c'est à dire environ 50 % du coût de l'équipement et 75 € pour la mise en place, donc 50 % aussi pour l'installation. Cela permettrait à ces gens-là aujourd'hui d'avoir du haut débit à des conditions satisfaisantes. Les choses ont évolué avec ces réseaux satellitaires, nous avons aujourd'hui en place de nouveaux satellites qui permettent d'avoir un service qui est équivalent je dirais au réseau filaire.

Nous saurons exactement avec le numéro de téléphone qui est éligible et qui ne l'est pas.

**La Présidente** : Avez-vous des questions ?

**Ouï l'exposé de son rapporteur,  
Le Conseil Communautaire à l'unanimité**

**Vu** le code général des collectivités locales,

**Vu** les statuts de la communauté d'agglomération en matière de soutien au développement des infrastructures et des activités liées aux technologies de l'information et de la communication,

**Vu** les travaux d'études effectués dans le cadre du schéma d'aménagement numérique du 6/12/2011,

**Vu** la déclaration d'intention d'investir de France Télécom du 30/01/2011, dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement (AMII) du Commissariat Général à l'Investissement (CGI), et son engagement à couvrir en FTTH 100% du territoire à partir de 2015 de manière échelonnée sur 5 ans, « sans trou de couverture », sauf difficultés techniques telles que définies dans le Programme National Très Haut Débit,

**Considérant** que sur le territoire du Marsan Agglomération, des communes sont concernées par les zones blanches ADSL ou disposent d'un service dégradé inférieur ou égal à 512 Kb,

**Considérant** qu'à ce titre, il appartient à la communauté d'agglomération d'intervenir afin de réduire la fracture numérique par un égal accès au Haut débit numérique pour tous, particuliers et professionnels, avec un débit supérieur à 512 Kb,

**Considérant** qu'il peut être apporté une aide financière à l'investissement nécessaire à l'installation d'une solution satellitaire alternative au Haut Débit numérique,

**Décide** d'attribuer, aux particuliers et entreprises éligibles, une aide financière correspondant à 50% du coût d'acquisition de l'équipement plafonné à 200 €, et à 50% du coût d'installation de l'équipement par un professionnel, plafonné à 75 €. Ces coûts sont entendus TTC pour les particuliers, et Hors Taxes pour les entreprises et l'ensemble des assujettis à la TVA,

**Décide** de fixer le seuil de prise en charge à 512Kb,

**Décide** de limiter l'aide sur la période 2013 à fin 2015, sous réserve du vote annuel des crédits afférents,

**Approuve** le règlement d'intervention joint en annexe,

**Prévoit** d'inscrire les sommes nécessaires au budget principal,

**Autorise** madame la Présidente, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

## **19 - Objet : convention de financement d'une étude stratégique portant sur le projet de Technopôle.**

### **Rapporteur : Geneviève DARRIEUSSECQ**

Alors c'est ce dont je vous parlais tout à l'heure, nous souhaitons mettre en place une étude de faisabilité pour la création de cette zone technopolitaine. Nous souhaitons surtout avoir véritablement un bureau d'études pour accompagner la création de la technopole, l'aménagement du foncier mais aussi, ce qui me paraît très important, c'est le positionnement avec les entreprises et la façon dont on peut développer ce que l'on a déjà, nous, vu comme position force : par exemple il y a une formation en design mais comment après l'appliquer sur le territoire et faire que ce soit utile aux entreprises du territoire. Nous savons très bien que l'innovation et le design sont des choses importantes pour les entreprises, particulièrement celles qui exportent mais également les autres. Le design, ce n'est pas que refaire la pochette d'emballage, ça peut être des choses très différentes. Comment pouvons-nous faire ce transfert, voilà le type de question qui sera posé dans cette étude, afin d'avoir une technopole où il n'y ai pas que des unités d'enseignement, mais qu'il y ai aussi une véritable synergie avec le monde économique.

Voilà, je le fait court mais c'est le but de cette étude.

**Renaud Lagrave** : Juste par rapport à cette convention, la zone technopolitaine était sauf erreur de ma part dans le contrat d'agglomération avec la Région Aquitaine, ne croyez-vous pas utile que l'on fasse partie du comité de pilotage, la Région j'entends ?

**La Présidente** : Il n'y a pas de souci particulier. J'avais signalé ce changement de positionnement de la Technopole aux services de la Région. La Région intervient surtout au niveau des pépinières d'entreprises, je crois, mais aussi dans tout ce qui est innovation, transfert de technologie, donc je ne vois pas du tout d'inconvénient à ce qu'il y ait les services de la Région dans un comité de pilotage, pour faire avancer de façon efficace le dossier, d'autant qu'il y a quand même des relais intéressants à pouvoir activer.

### **Oui l'exposé de son rapporteur, Le Conseil Communautaire à l'unanimité**

**Considérant** le projet de création d'un technopôle à Mont-de-Marsan,



**Considérant** la nécessité de réaliser un complément d'étude visant à approfondir plusieurs aspects du projet, tant sur la validation définitive du positionnement de la future structure que sur le montage juridico-administratif et la mise en place des outils de pilotage économique et financier,

**Décide** de réaliser un complément d'étude stratégique portant sur la création et le pilotage d'un technopôle à Mont-de-Marsan,

**Approuve** le projet de convention de financement annexé à la présente délibération,

**Autorise** Madame la Présidente, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

## **20 - Objet : Convention de financement des mesures foncières prévues par le Plan de Prévention des Risques Technologiques de l'établissement « Société Pétrolière de Dépôt » sur la commune de Mont de Marsan**

**Rapporteur : Geneviève DARRIEUSSECQ**

Vous avez tous lu la convention bien sûr, il s'agit de régler un problème lié à la présence sur notre territoire de cette entreprise Société Pétrolière de Dépôt, pour ceux qui ne savent pas où c'est, elle se situe à Larrouquère, ce sont les grandes cuves de kérosène, et il y a un périmètre Seveso et un plan de prévention des risques technologiques.

Donc nous sommes contraints, la Préfecture a fait de très nombreuses réunions, d'acquiescer un foncier qui est situé très près de ces cuves. En fait il faut acquiescer quelque chose dont on ne pourra rien faire, autant vous dire que c'est quelque chose que j'adore, mais ça fait partie des aléas de ce type de dossier. L'agglomération participera avec l'État à l'achat du foncier à hauteur d'environ 120.000 €, la Préfecture à hauteur de 120.000 € et la ville de Mont-de-Marsan devra démolir les constructions, aménager le terrain et faire en sorte que personne n'y fasse rien dessus, ce qui représente à peu près la même somme pour la ville de Mont-de-Marsan. Donc c'est 1/3 chacun.

**Renaud Lagrave** : Comme c'était le sujet d'un des tout premier conseil municipal de Mont-de-Marsan en 2008, est-ce que ce n'est pas l'occasion de les délocaliser de là où ils sont ?

**La Présidente** : Bien entendu, c'est quelque chose que j'ai écrit depuis longtemps, pas au Préfet actuel, mais au précédent, et leur dire que cette SPD n'avait plus rien à faire là, d'autant qu'elle était à côté d'une voie de chemin de fer qui sera bientôt utilisée par des TER si un jour la gare se fait qui iront de la gare de Mont-de-Marsan et la gare de Lucbardez, donc un inconvénient majeur pour le développement ferré. Donc oui nous avons fait cette demande et il a été répondu par cette société qu'elle n'avait pas du tout l'intention de partir. Je pense qu'il faudra que nous y arrivions par des moyens différents, d'autant qu'elle est approvisionnée par chemin de fer, donc il faut qu'il y ait une proximité, mais il y a des zones qui sont très certainement avec des voies ferrées dans la partie Ouest et qui seraient encore plus à proximité de ravitaillement de la Base Aérienne, puisque c'est pour la BA essentiellement. Il y a d'autres localisations, j'en ai fait la demande, il a été répondu que ce n'était pas possible et nous allons retravailler sur ce dossier, être insistant et réitérer ces demandes.

**Renaud Lagrave** : inaudible.

**La Présidente** : Ce n'est pas en réserve foncière identifiée, mais c'est en réserve foncière que l'on pourrait trouver sans problème, sur la zone Ouest de l'agglomération.

**Ouï l'exposé de son rapporteur,  
Le Conseil Communautaire à l'unanimité**

**Vu** la loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages,

**Vu** les articles L.515-15 et suivants du Code de l'environnement,

**Vu** les articles R.515-39 et suivants du Code de l'environnement,

**Vu** la circulaire du 3 octobre 2005 relative à la mise en œuvre des plans de prévention des risques technologiques,

**Vu** la circulaire du 3 mai 2007 relative aux modalités de financement, de suivi et de contrôle de la mise en œuvre des mesures foncières et supplémentaires prévues par les plans de prévention des risques technologiques,

**Vu** le plan de prévention des risques technologiques relatif à la SPD sur la commune de Mont de Marsan, approuvé par arrêté préfectoral du 20 octobre 2010,

**Vu** le protocole d'accord préparatoire à la convention de financement du plan de prévention des risques technologiques de SPD sur la commune de Mont de Marsan, signé le 23 décembre 2012,

**Vu** la demande d'avis sur le projet de convention de financement adressé par Monsieur le Préfet des Landes à Mme la Maire de Mont de Marsan, Mme la Présidente du Marsan Agglomération et M. le Directeur de la société SPD pour lequel une réponse sous deux mois était attendue ;

**Vu** les observations émises par le Directeur de la société SPD sur le projet de convention de financement par courriers du 11 juillet et 17 septembre 2012 ;

**Vu** les observations émises par la mairie de Mont de Marsan lors de la réunion du 4 octobre 2012 à la préfecture des Landes ;

**Décide** d'approuver les termes du projet de convention joint en annexe à la présente délibération à conclure entre l'État, le Marsan Agglomération, la commune de Mont de Marsan et la Société Pétrolière de Dépôt.

**Autorise** madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention et à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**La Présidente** : Je déteste acheter des choses dont je ne peux rien faire.

## **21 - Objet Adhésion du Marsan Agglomération à la Mission Locale des Landes.**

**Rapporteur : Pierre Mallet**

Cette délibération vous propose d'acter l'adhésion du Marsan Agglomération, en lieu et place de ses communes membres auprès de la Mission locale des Landes.

Cette mission de service public s'inscrit dans le prolongement des compétences de notre agglomération dans le cadre de la politique de la ville notamment, et plus particulièrement sa mission d'accueil, insertion sociale et professionnelle des jeunes et actions de formations d'intérêt communautaire en direction des jeunes et des demandeurs d'emploi.

Cette participation s'élèvera pour 2013 - puisque c'est une cotisation forfaitaire multipliée par le nombre d'habitants - à 48.628 €, et c'est une convention annuelle.

**La Présidente** : Avez-vous des questions ?

**Jacques Ducos** : Monsieur Mallet à adroitement sauté un paragraphe, qui est le paragraphe qui dit que la convention est jointe à l'ordre du jour, alors que nous ne l'avons pas. Elle n'est pas à l'ordre du jour, personne ne l'a. Je ne suis pas étonné que l'on ne l'ai pas, parce que ce qui m'étonne c'est que nous, la Ville de Saint Pierre du Mont avons signé une convention. Nous sommes actuellement sur deux conventions avec la Mission Locale, personne ne nous a contacté, Ces deux conventions qui sont valables 1 an, nous avons une convention pour l'offre de services de la Mission Locale qui a été signée le 16 juillet dernier et nous avons par ailleurs une convention de mise à disposition d'un local qui est entretenu par la Ville de Saint-Pierre-du-Mont pour que la Mission Locale puisse faire des permanences. Nous n'avons pas été consulté bien sûr là-dessus, pas plus que la Commission d'Action Sociale de la Communauté ou alors on ne m'a pas convoqué. Donc en l'absence de convention et devant cet situation, je vous demande madame la Présidente, de retirer cette délibération.

**La Présidente** : Aucun problème pour moi monsieur Ducos. Pour vous dire très simplement, premièrement que nous en avons discuté en bureau des Maires, mais qu'il n'y avait pas de représentant de la Ville de Saint-Pierre-du-Mont, pour vous dire également je suis désolée, je ne veux pas être désagréable, tout simplement c'est monsieur Bergès qui est maintenant trésorier de la Mission Locale, avec la Présidente et la Directrice de la Mission Locale, et le bureau de la Mission Locale auquel j'appartiens d'ailleurs, qui souhaite que l'adhésion se fasse par le biais des communautés d'agglomération ou des communautés de communes plutôt que des communes individuellement, parce que ça leur simplifie les choses en terme de cotisations. Voilà, c'est plus simple pour eux, mais en fait ça revient exactement au même ; ils envoient une cotisation à l'agglomération par rapport au nombre d'habitant au lieu d'envoyer 15 cotisations à chaque communes. C'est de la simplification. Alors moi je vous dis, je n'ai aucun d'état d'âme, vous avez raison sur un point, et d'ailleurs j'en suis fort contrariée, que vous n'avez pas la convention. Excusez-moi, je n'avais pas vu ce détail, donc vous avez entièrement raison, nous reportons cette délibération au mois de juin et je le dirais à monsieur Bergès, ce n'est pas un problème. C'est simplement pour simplifier le fonctionnement de la Mission Locale, c'est tout, ça ne va pas plus loin. Ils ont une réelle utilité sur le territoire. Vous avez raison, la convention n'était pas jointe, mais dans un deuxième temps sachez que les communes ne signeront plus de convention.

## **22 - Objet : Désignation des représentants du Marsan Agglomération à la Commission Départementale des Sites, Perspectives et Paysages.**

### **Rapporteur : Geneviève DARRIEUSSECQ**

Aux termes d'un courrier en date du 28 février 2013, Monsieur le Préfet des Landes a informé la communauté d'agglomération de l'expiration du mandat des membres de la Commission Départementale des Sites, Perspectives et Paysages.

Avaient été désignés comme représentants du Marsan Agglomération au sein de cette commission:

Jean-Yves PARONNAUD, délégué à l'environnement et au développement durable, comme membre titulaire

José PASCUAL, comme membre suppléant.

Afin de procéder au renouvellement de cette commission, il est demandé au Marsan Agglomération de désigner un représentant titulaire et un suppléant pour y siéger, et comme ils sont absents je vous propose de les maintenir. Non je disais cela en plaisantant, je sais qu'il est d'accord.

### **Ouï l'exposé de son rapporteur, Le Conseil Communautaire à l'unanimité**

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales

**Vu** les articles R341-16 et suivants du code de l'environnement

**Vu** la demande de M. le Préfet des Landes en date du 28 février 2013.

**Décide** de désigner comme représentants du Marsan Agglomération à la Commission Départementale des Sites, Perspectives et Paysages :

Jean-Yves PARONNAUD, titulaire

José PASCUAL, suppléant.

**Autorise** madame la Présidente, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

## **22 - Objet : Renouvellement d'un agent contractuel aux fonctions de chargé de mission «Édition»**

### **Rapporteur : Pierre MALLET**

Par délibération du 1er février 2010, le Conseil Communautaire a créé un poste de chargé de mission «Édition». Compte tenu des fonctions qui lui sont associées, ce poste a été pourvu par un agent contractuel, en application de l'alinéa 1 de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Compte tenu du projet de restructuration du service Communication, il vous est proposé d'autoriser le renouvellement du poste de chargé de mission «Édition» pour une période de 18 mois dans l'attente d'une réorganisation définitive.

### **Ouï l'exposé de son rapporteur, Le Conseil Communautaire à l'unanimité**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

**Approuve** le renouvellement du poste de chargé de mission «Édition», à compter du 1er avril 2013, les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget,

- grade : rédacteur territorial,
- poste à temps complet,
- recrutement par voie contractuelle, pour une durée de 18 mois
- rémunération établie sur la base du grade de rédacteur territorial, échelon 11
- l'intéressé bénéficiera du régime indemnitaire applicable au cadre d'emploi,

**Autorise** madame la Présidente, ou son représentant, à signer toutes pièces ou documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

**La Présidente** : Vous êtes toujours d'accord pour passer les deux dernières délibérations, il n'y a pas d'avis contre.

### **23 - Objet : Convention boisement compensateur sur la commune d'Audignon (40) – Boulevard Urbain Nord**

#### **Rapporteur : Geneviève DARRIEUSSECQ**

Dans le cadre de la construction du Boulevard Urbain Nord, une demande d'autorisation de défrichement a été déposée par Madame la Présidente du Marsan Agglomération sur la commune de MONT-DE-MARSAN le 13 Décembre 2012.

A ce titre, des mesures compensatoires doivent être prévues sous la forme de boisement de terrains nus, de friches ou de landes.

La présente délibération a pour objet de valider la convention ci-jointe entre le Marsan Agglomération, qui doit assumer les mesures de compensation, et le propriétaire Indivision BONNEFEMME à AUDIGNON qui souhaite proposer des parcelles au boisement.

La réalisation d'un boisement compensateur d'une surface de 11 ha 58 a 81 ca , sur des terrains appartenant à l'indivision BONNEFEMME concerne les parcelles cadastrales suivantes :

Commune	Lieu(x)-dit(s)	Section cadastrale	N° des parcelles	Contenance		
				ha	a	ca
AUDIGNON	CABE CASTAIGNET PERRAS	C	142	00	89	19
			143	00	31	35
			144	00	70	67
			147	00	42	54
			150	00	14	00
			151	00	21	02
			553	00	23	63
			555	00	60	35
		D	187	00	32	42
			216	00	82	00
			217	00	68	62
			218	00	64	39
			219	00	27	45
			222	00	65	22
			226	00	33	90
			384	00	29	74
			385	00	90	80
			386	00	57	70
			387	00	27	27
			388	01	21	93
389	00	37	13			
398	00	67	49			

Les modalités définitives de réalisation de cette opération seront arrêtées conjointement par le Marsan Agglomération et l'Indivision BONNEFEMME, selon les dispositions en vigueur pour l'attribution des aides publiques forestières.

Le boisement devra être réalisé conformément aux prescriptions des documents suivants :  
1.arrêté préfectoral régional du 8 décembre 2011 fixant les conditions de financement par des aides publiques des travaux d'amélioration de la valeur économique des forêts  
2.arrêté préfectoral régional du 10 mai 2010 fixant la liste des espèces et des matériels forestiers de reproduction éligibles aux aides de l'État

Les factures des travaux de reboisement et entretiens seront adressées et réglées par le Marsan Agglomération sur justification de la réalisation des opérations et de leur conformité avec le contenu et les préconisations techniques de la présente convention et de son annexe technique.

Le Propriétaire, l'indivision BONNEFEMME, aura, auparavant, réceptionné les travaux avec l'intervenant en présence d'un représentant des services techniques de la préfecture des Landes .

**Oui l'exposé de son rapporteur,  
Le Conseil Communautaire à l'unanimité**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** le Code de l'Environnement,
- Vu** le Code Forestier, et notamment les articles L 311-1 et suivants,
- Vu** la délibération du Conseil Communautaire en date du 4 Décembre 2012 approuvant le dossier de demande de défrichement,
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 12 Septembre 2012 portant décision d'examen au cas par cas des parcelles objet de la demande de défrichement, en application de l'article R122-3 du code de l'environnement,

**Vu** la convention pour l'installation d'un boisement compensateur sur la commune d'Audignon,

**Considérant** l'obligation de boisement compensateur dans le cadre de défrichement pour la construction d'un boulevard Urbain Nord,

**Considérant** l'identification pour un boisement des parcelles susnommées appartenant à l'indivision BONNEFEMME par la Chambre d'Agriculture,

**Valide** la convention ci-annexée de boisement compensateur entre le Marsan Agglomération et l'indivision BONNEFEMME, sur la commune d'Audignon,

**Approuve** les conditions d'exécutions de boisement compensateur décrites ci-dessus,

**Autorise** Madame la Présidente, ou son représentant, en qualité de maître d'ouvrage, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la convention précitée et de la présente délibération.

## **24 - Objet : Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération-extension de la compétence « protection et mise en valeur de l'environnement.**

### **Rapporteur : Geneviève DARRIEUSSECQ**

J'en ai parlé un peu longuement en début de séance pour vous faire comprendre quelle était cette délibération. Sur notre territoire le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Landes, a été force de propositions pour l'installation de 4 syndicats qui couvriront, contrairement à ce jour, l'ensemble des communes de la communauté d'agglomération, chacune pour le ou les périmètres qui la concerne. Ces syndicats seront conformes à ce Schéma Départemental de Coopération :

le syndicat gestionnaire du « bassin versant de la Midouze »

le syndicat gestionnaire du « bassin versant de l'Adour Moyen Landais »

le syndicat gestionnaire du « bassin versant des affluents du Sud Adour et du Bos »

le syndicat gestionnaire des « bassins versants landais de la Douze et du Midou »

Tous ces syndicats n'en sont pas tous au même niveau, certains sont en création. Il y a la Midouze qui existe, mais il va falloir qu'il change de périmètre puisqu'il va avoir adjonction du Bez. Il y a même des communes de notre agglomération qui appartiennent à deux syndicats, c'est le cas de Benquet, Bretagne de Marsan, Campagne, peut-être Mont-de-Marsan, (Thierry Socodiabéhère vous parlera de cela en temps utile) au prorata du nombre d'habitants.

Nous avons une compétence «protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie» et l'on peut ajouter à ce chapitre si vous voulez, toutes actions vis à vis des rivières. Pour une gestion qualitative des rivières, que l'on ait une vue d'ensemble du traitement de ce sujet de gestion des rivières, nous vous proposons donc de prendre cette compétence « Gestion des cours d'eau » qui s'inscrit dans le cadre de l'intérêt général. Les objectifs étant le maintien, l'amélioration et la qualité des cours d'eau et des milieux aquatiques connexes. Pierre Mallet va vous parler du financement dont on ne parle pas dans cette délibération, mais qu'il est important de préciser.

**Pierre Mallet** : Il a été tenu compte aussi, par anticipation de cette délibération, puisque actuellement comme l'a dit madame la Présidente, ces syndicats qui vont être créés devraient couvrir l'ensemble des territoires du Département, mais plus particulièrement notre agglomération. A ce jour, quelques communes ne cotisent à aucun syndicat, demain l'ensemble du territoire de l'Agglomération sera concerné par ces syndicats, c'était un peu le but. En terme de financement, si on additionne les cotisations des communes ça représente quelque chose comme 30.000 €, l'appel simulé des futurs syndicats, puisque comme l'a dit madame la Présidente ils ne sont pas encore tous en fonctionnement, devrait représenté pour 2013 environ 40.000 €. Nous avons aussi acté ce principe au cas où.

**La Présidente** : Avez-vous des questions ?

**Jean-François Moullian** : J'ai une question, c'est un dossier que je regarde depuis assez longtemps, vous avez parlé de quantité tout l'heure... on a eu au départ dans les discussions un assez gros problème pour faire admettre cette gestion qualitative des rivières et des bords de rivières. On s'est heurté à une problématique de gestion quantitative. Certains syndicats craignant que l'on empiète sur ces questions extrêmement complexes, extrêmement épineuses et explosives par moment, notamment en période de sécheresse, c'est la gestion quantitative de l'eau : l'usage de l'eau pour l'agriculture, voilà. Cette mise en cohérence aurait dû être faite depuis longtemps, et ça a attendu parce que justement la gestion quantitative est venue perturber le débat sur la gestion qualitative des rivières. Voilà, je pense que vous pouvez peut-être m'apporter cette précision, mais je pense que je ne dis pas de sottise, enfin j'espère du moins.

**La Présidente** : Non vous avez raison, mais après c'est à chaque syndicat de mettre en place ces objectifs, ça c'est un second débat, là nous sommes dans les statuts et dans la prise de compétence rivières. Après ce sera au niveau de chaque syndicat de mettre en place les politiques qu'il souhaite, mais bien entendu qu'il faut de la gestion qualitative, on n'est pas sur une histoire de quantitatif, nous sommes bien d'accord, et c'est le but, et de permettre un écoulement facilité des eaux.

Avez-vous d'autres questions ?

**Où l'exposé de son rapporteur,  
Le Conseil Communautaire à l'unanimité**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-4-1, L.5211-17, et L.5216-5,

**Vu** le code général des impôts et notamment son article L.1609 nonies C,

**Vu** la délibération n° 07060 du 17 août 2006 décidant, à l'unanimité, d'approuver la définition de l'intérêt communautaire ;

**Vu** l'arrêté du Préfet des Landes du 30 août 2006 portant définition de l'intérêt communautaire des compétences;

**Vu** les statuts de la Communauté d'Agglomération dans leur version arrêtée par M. le Préfet des Landes le 10 juin 2011;

**Vu** les dispositions de l'article 5, paragraphe B, 2<sup>ème</sup>, intitulé «Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie» ( compétence optionnelle), des statuts du Marsan Agglomération dans leur version adoptée du 10 juin 2011;



**Vu** le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Landes, arrêté aux termes de l'arrêté préfectoral DAECL n°1426 en date du 23 décembre 2011,

**Approuve** l'extension de la compétence suivante:

Il est rajouté dans l'article 5, paragraphe B, 2<sup>ème</sup>, intitulé «Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie» ( compétence optionnelle), des statuts du Marsan Agglomération l'alinéa suivant, ( 8° alinéa) préalablement au dernier paragraphe: comme indiqué au projet de statuts modifiés, joint en annexe.

**- Gestion des cours d'eau**

L'ensemble des cours d'eau du périmètre du Marsan Agglomération est concerné au titre de la compétence gestion des cours d'eau. L'objet de cette dernière est :

La définition, la promotion, la mise en œuvre et l'évaluation des opérations de gestion des cours d'eau s'inscrivant dans le cadre de l'intérêt général.

La poursuite d'objectifs afin d'assurer le maintien, voire l'amélioration, de la qualité des cours d'eau et des milieux aquatiques connexes.

Les thématiques suivantes, parce qu'elles relèvent de procédures spécifiques, d'usages particuliers ou d'autres maîtrises d'ouvrages, sont exclues du champ de compétence :

- aspects quantitatifs, gestion quantitative de la ressource en eau,
- plans d'eau, étangs, retenues et réservoirs,
- gestion collective des eaux pluviales,
- Natura 2000.

Le Marsan Agglomération pourra participer en tant que partenaire, notamment au titre de personne morale compétente, et pour des avis et conseils techniques, à toute procédure, réunion ou organe, relevant de problématiques exclues de ses propres compétences.

La communauté d'agglomération déléguera cette compétence de gestion des cours d'eau à chaque établissement public gestionnaire existant ou qui pourrait être créé, et notamment dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale.

**Notifie** la présente décision et les statuts modifiés aux maires des communes membres constituant le Marsan Agglomération pour examen par leur conseil municipal dans les conditions rappelées ci-avant.

**Demande** à Monsieur le Préfet des Landes de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts au terme de cette consultation.

**Autorise** madame la Présidente, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**Pierre Mallet** : Je voulais juste préciser quand tout à l'heure j'ai parlé de l'offre satellitaire, le Marsan Agglomération a acté une participation pour ces équipements, mais je voudrais dire à chacun de mes collègues qu'il y a une dizaine d'opérateurs. L'Agglomération n'a pas à citer un opérateur plus qu'un autre, notre démarche est d'équiper les gens de notre territoire, mais faites passer le message, il y a certainement des opérateurs qui veulent s'installer plus que d'autres, qui font des opérations promotionnelles. Certains opérateurs vont accompagner ce que le Marsan Agglomération a voté ce soir, ce qui permettra à vos administrés de s'équiper gratuitement. Donc renseignez-vous.

**Éric Mezrich** : Il y a du foot je sais, je vais essayer d'être bref, mais ça me paraît important. C'est un commentaire en aparté, mais encore une fois de profiter de cette assemblée pour apporter à la connaissance de tous, enfin je vous demande de le faire, si vous ne le souhaitez pas moi je souhaite le faire, c'est parler de la décision que vous avez prise qui me semble grave, qui nous a choqués à l'ensemble des élus du conseil municipal de Saint-Pierre-du-Mont, et je dois le dire un grand nombre de Saint-Pierroises et Saint-Pierrois à travers cela. Je veux parler du recours administratif sur le PLU que vous avez pris il y a maintenant quelques semaines. J'aurais souhaité l'évoquer, j'aurais quelques commentaires à faire si vous m'y autorisez ?

**La Présidente** : Sans problème.

**Éric Mezrich** : Je voulais simplement vous dire qu'avec cette affaire, j'ai fait le lien avec le retrait de ma délégation en décembre 2011, lors de mon désaccord sur le dossier du transport. On n'est pas d'accord on se fait virer, très bien. Vous avez changé la nature de notre institution. Nous sommes un EPCI et non une collectivité locale. Et oui, monsieur Mallet je vous demande de m'écouter s'il vous plaît, merci. Nous devons travailler dans un rassemblement de forces vives, avec une représentativité des communes membres, avec une recherche constante du consensus. Et bien Non, ça recommence. Maintenant on n'est pas d'accord, on ne vire plus, on attaque. Vous tentez de passer en force, et je vous le dis assez tranquillement, cette attitude peut-être perçue comme un avertissement pour chacun ici, je le dis. Alors sur ce dossier, le Maire de Saint-Pierre-du-Mont et l'ensemble des élus ont toujours dit que nous ne souhaitons pas avoir de camping à Saint-Pierre-du-Mont. Je crois que l'on a toujours été clairs. Il s'agit bien du camping à Menasse, tout le monde l'a bien compris je l'espère. En réponse à cela, vous attaquez la commune de l'agglomération, en voulant passer en force, vous l'avez dit vous l'avez écrit. Nous ne comprenons pas bien, et je dois dire que je trouve tout cela absolument inacceptable. D'autant plus que vous connaissez les règles d'urbanisme qui régissent les collectivités madame la Présidente, vous savez qu'il n'y aura pas de camping à Saint-Pierre-du-Mont. Donc je ne comprends pas bien votre stratégie dans cette affaire. Alors, nous en avons déjà discuté tout les deux ensemble, sur la stratégie des deux communes de la zone urbaine, qui doivent avoir des relations apaisées, constructives, et j'y suis assez d'accord, et j'y souscris aisément, mais admettez tout de même que votre attitude dans cette affaire me permet d'en douter un petit peu. Permettez moi, je l'ai déjà fait, mais je vais le faire rapidement, de reprendre 2 ou 3 points de votre fameux contrat de gouvernance, vous l'oubliez un tout petit peu, alors permettez moi de vous le rappeler. Chaque commune doit garder une indépendance et une liberté d'expression pour défendre ses intérêts, sa vision de l'agglomération et son souhait de développement : la CAM sera d'autant plus forte et respectueuse de chacun, qu'elle fonctionnera sur la base de la recherche permanente du consensus et de l'intérêt du territoire etc... Pour terminer, moi, je le rappelle à tous, une grande partie des élus étaient là avant 2009, sous la présidence de Jean-Pierre Jullian, jamais une décision concernant un projet sur une commune a été réalisé sans l'accord du maire de la ville concernée. Je vous remercie.

**La Présidente** : Bien, surtout à Saint-Pierre-du-Mont, il s'en est passé des choses. Vous êtes en campagne ou quoi ? Je plaisante, je préfère en rire, parce qu'il y a des moments...Moi, ce n'est pas un bras de fer du tout. Sincèrement, on va faire l'historique : avant la révision générale du PLU de Saint-Pierre-du-Mont qui a été approuvé en décembre 2012, cette zone de Menasse classait l'intégralité du site de Menasse en secteur à urbaniser à vocation sportive et de loisirs. Ce classement permettait de développer le projet tel que prévu en 2004, lors de l'étude pré-opérationnelle -je n'étais pas du tout Présidente en 2004, et j'étais loin de penser être à cette place - qui a acté un aménagement en 2 phases ; une première phase qui a été l'aménagement du site, dont je rappellerai que c'est un foncier qui appartient au CCAS de Saint-Pierre-du-Mont je crois, qui est mis à disposition par la commune de Saint-Pierre-du-Mont à la communauté d'agglomération pour qu'elle y exerce ses compétences. L'aménagement de cette zone, cette première phase 4.280.000 €. Il y a eu ensuite depuis des petits aménagements à hauteur de 200.000 € en 2009, 2010, 2011, 2012 et il y en a qui sont prévus encore maintenant. La deuxième phase qui était prévue, était de faire évoluer ce site. C'était déjà prévu en 2004, moi je n'ai rien inventé. Je me souviens d'avoir lu dans la presse, je n'étais pas du tout élue, j'ai entendu parlé d'hôtel donc du bétonnage, j'ai entendu parlé à un moment d'un Calicéo ou quelque

chose comme ça... ça c'est très vite arrêté. Au départ il y avait même un aménagement qui me semble t'il était prévu donc en 2004, ce qui avait été voté par les élus. Alors à l'heure actuelle vous comprendrez que le PLU de Saint-Pierre-du-Mont du jour au lendemain, alors que c'était en secteur à vocation sportive et de loisirs, donc on pouvait y développer des choses et pas n'importe quoi, propose de faire passer cette zone en zone forestière, naturelle à protéger, enfin on ne peut plus rien construire, même pas mettre un poteau. Donc l'action la plus stérilisante possible pour une zone. Moi, je me suis entretenue à plusieurs reprises avec monsieur Jullian sur ce sujet, où il m'a toujours dit en riant, vous n'en ferez rien, comme ci c'était un défi. Je tiens à vous dire que ce n'est pas un défi pour moi, je n'en n'ai rien à faire. Ce que je sais c'est qu'il manque un équipement sur notre territoire, d'hébergement de plein air, tout simplement pour favoriser le tourisme de familial, voire familial et modeste dans les périodes estivales, ce que l'on appelle un peu les vacances pour tous, que l'on aurait plutôt tendance à essayer de développer sur notre territoire. Il est apparu à tous les élus de l'agglomération, je suis désolée de vous le dire, que Menasse qui a été financé par l'agglomération, dont tous les aménagements ont été financés par l'Agglomération, nous en sommes à 4,5 M€ d'investissements sur cette zone, plus 250.000 € de fonctionnement tous les ans, et nous avons un lieu où il y a un plan d'eau, une plage, des choses qui vont être accessibles aux handicapés maintenant, où nous payons des MNS pour la saison estivale, où il y a des parcours possibles de loisirs, de santé, de sports, où il y a de la restauration ; je ne sais pas quel élu pense ici qu'il y a un meilleur endroit ? Je ne comprends pas d'ailleurs.

Pardon madame Rousseau, excusez-moi vous pourrez prendre la parole quand j'aurais terminé s'il vous plaît. Vous pourrez prendre la parole sans aucun problème.

Il n'y a pour moi aucune agression, sincèrement pour la commune de Saint-Pierre-du-Mont. J'ai fait un courrier comme personne publique associée, pour dire que ça ne convenait pas au projet de l'agglomération, à l'exercice de nos compétences. Vous avez tenu compte de ce courrier mais il a été envoyé avec une journée de retard, donc pour que véritablement ce courrier soit inclus dans le dossier, que l'on ne me reproche pas que ce courrier était en retard, je suis allée moi-même voir le commissaire enquêteur pour lui remettre en mains propres ce courrier, ainsi qu'un courrier pour l'enquêteur, que j'ai vu le 31 octobre 2012. J'y suis allée accompagnée par un collaborateur de nos services. Je me suis expliqué avec lui. Ce qui m'a paru étrange, c'est qu'à aucun moment dans ce rapport il était marqué que l'Agglomération faisait cette demande, qu'il y avait un intérêt public à développer. Ça n'a été marqué nulle part, je trouve cela un petit peu curieux, alors que je me suis déplacée pour aller voir l'enquêteur. Ce que je sais, c'est que l'on peut être les payeurs et ne rien pouvoir faire dessus. Et ça au bout d'un moment, je crois que tous les élus ici, trouvent que c'est un peu compliqué.

Je vous signale que ça fait partie du contrat d'agglomération, que l'emplacement d'un hébergement de plein air à cet endroit-là avait été mis dans un schéma de développement touristique qui avait été suggéré par le Conseil Général. Identifiée comme une zone très intéressante à développer par le Conseil Régional. Ce sont quand même des gens qui en développement touristique ont quelques compétences. J'entends bien que vous ne voulez pas, et croyez moi que je le regrette. J'ai essayé plusieurs fois, quelque fois en riant, quelque fois en essayant d'expliquer, mais je crois que vous ne savez même pas quel type de projet nous souhaitons faire. Vous dites « non » sans savoir le type de projet. C'est ça qui m'embête. Ce sont des projets excessivement intégrés à la nature, ce serait un projet environnemental irréprochable, qui ne fonctionnerait que dans les périodes estivales. Je ne sais pas quel est cet espèce de blocage. Je peux comprendre qu'on ait la souveraineté sur sa commune, et qu'on veuille donner un avis tout à fait positif, mais dans ce cas là pour moi c'est une incompréhension. Vous qui en plus, vous targuez d'être dans le développement social, d'être très proche du social, je peux vous dire que ça, ce serait un véritable acte, pour un tourisme familial, de personnes qui n'ont pas les moyens d'aller sur la côte, ou qui n'ont pas les moyens d'aller dans des hôtels, et qui seraient particulièrement heureux, avec des parents et des enfants de venir sur le plan d'eau de Menasse. Je ne vais pas vous convaincre maintenant, mais permettez moi de vous montrer un projet. Vous dites camping non. Moi je vous dis hébergement de plein air, regardez ce que c'est. On vient vous le montrer, vous nous dites si d'utiliser 2,5 hectares sur 48 hectares, dans un coin avec une entrée différente, ça représente quelque chose d'excessivement pénalisant pour ce site ? Moi je suis prête à tous moment à arrêter mais si on peut discuter. Il me semble qu'en tant que Présidente de la collectivité, on ne peut pas dire tous les ans on paye pour l'entretien et le fonctionnement d'un site et on ne peut pas développer la compétence que l'on a. On ne peut pas le faire. C'est comme si j'empêchais en tant que

maire de Mont-de-Marsan, à la Médiathèque quelque chose qui pourrait se faire à côté et qui est de la compétence. Ça n'aurait pas de sens. C'est un équipement qui fonctionne grâce à l'agglomération, et je crois que tout les élus ici, unanimement tout le monde pensait que c'était le meilleur endroit pour développer ce type de chose. Je vous signale aussi pour terminer, que le recours, ce n'est pas moi personnellement madame la Présidente, les choses ont été discutées en bureau, et tout le bureau a décidé que nous devons maintenir le recours, sans exception.

**Éric Mezrich** : Mais votre contrat de gouvernance ne tient plus, à plusieurs reprises en bureau effectivement nous avons parlé de cette installation à Menasse, et j'ai toujours émis un certain nombre de réserves. La souveraineté de Saint-Pierre-du-Mont n'est pas respectée et je le regrette. Sur le sujet d'en discuter, effectivement on peut toujours en parler, admettez que attaquer une commune n'est pas la façon la plus apaisée d'aborder les choses. Voilà.

**La Présidente** : Je suis désolée mais je n'en ai pas eu d'autre. Vous savez la souveraineté oui, mais sur des terrains mis à disposition, moi je trouve que c'est difficile. Ou on met à disposition ou pas.

**Maryline Rousseau** : En dehors du sujet que l'on vient d'aborder, il y a autre chose qui me perturbe, et une chose qui est existante ; c'est le fait de refuser aux écoliers l'accès au Pôle culturel. Sincèrement je ne comprends pas très bien.

**La Présidente** : Je ne sais pas de quoi vous parlez, excusez-moi. Il y a du développement de spectacles, des résidences d'artistes, des mises à dispositions pour la ligue de l'enseignement où il y a beaucoup d'enfants qui viennent à des spectacles. Après effectivement, le pôle culturel n'est pas une salle municipale classique ; il y a du matériel, du personnel technique, il y a des frais de fonctionnement qui explosent. Il y a des salles municipales qui sont certainement plus adaptées. L'école de musique fait sa représentation annuelle. Nous n'interdisons pas du tout l'accès aux enfants. Je ferai le tour de tout ça, je ne sais pas où est le problème.

Les prolongations ayant duré le temps de prolongation je vous invite à venir vous restaurer.

**La séance est levée à 22h30**